

# maisons paysannes de france

N°232 / ÉTÉ 2024

TRIMESTRIEL / JUIN 2024 / 10€

RETROUVEZ  
NOS ACTIONS  
EN RÉGIONS  
PAGE 39

PATRIMOINE RURAL,  
BÂTI ET PAYSAGER



PRIX RENÉ FONTAINE - PATRIMOINE ET ARCHITECTURE  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MPF EN VENDÉE : UN SANS-FAUTE

DOSSIER  
CAVES  
ET CELLIERS

**RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE**

Publication trimestrielle éditée par l'association  
MAISONS PAYSANNES DE FRANCE  
8, passage des Deux-Sœurs (42, rue du Faubourg-Montmartre), 75009 Paris  
Tél. : 01 44 83 63 63 ; courriel : contact@maisons-paysannes.org  
www.maisons-paysannes.org

**RÉDACTION**

Directeur de la publication : Guy SALLAVUARD  
Rédacteur en chef : Bernard LECHEVALIER  
b.lechevalier@editions-des-halles.fr  
Coordinatrice de la rédaction : Motsa POPOSKA  
revue@maisons-paysannes.org  
Comité de rédaction : Gilles ALGLAVE, Denise BACCARA, Frédéric EVARD,  
Daniel GOUPY, Jean-Michel GELLY, Charles HENDELUS, Henri PRADENC

**RÉALISATION**

Éditions des Halles  
Secrétariat de rédaction : Didier CHATELAIN  
Maquette : Daphné SAINT-ESPRIT

**ONT CONTRIBUÉ À CE NUMÉRO**

Gilles ALGLAVE, Jean-Yves CHAUVET, Nicole CONFOLENT-CHABANNES,  
Dominique DAURY, Nathalie GIRARD, Jeanne LUCAS, Matthieu MARQUAILLE,  
Henri PRADENC, Guy SALLAVUARD, Philippe TOURTEBATTE

**ADMINISTRATION DE MPF**

Président : Gilles ALGLAVE  
Vice-président : Guy SALLAVUARD  
Secrétaire générale : Denise BACCARA  
Secrétaire général adjoint : Francis LÉGER  
Trésorier : François LUTHIER  
Présidents d'honneur : Georges DUMÉNIL et Michel FONTAINE

**MEMBRES FONDATEURS ET ANCIENS PRÉSIDENTS**

Aline BAYARD, Raymond BAYARD, Alfred CAYLA, Bernard CHAMPIGNEULLE,  
Bernard DUHEM, Georges DUMÉNIL, Roger FISCHER, Michel FONTAINE,  
René FONTAINE, Michel MARÉCHAL, Pierre MOREAU, Jean MOUGIN,  
Danièle NEILL, Michel PARENT, Henri RATOUIS, Jacques DE SACY,  
Guy SALLAVUARD, Jean-Louis SOUBRIER

**CONTACTS**

revue@maisons-paysannes.org

**PUBLICITÉ**

Directeur de clientèle : Bertrand COSSON (b.cosson@rive-media.fr)

**IMPRESSION ET ROUTAGE**

Imprimerie de Champagne, ZI Les Franchises, 52200 Langres  
Imprimerie de Champagne participe à la préservation de l'environnement  
et a reçu le label Imprim'Vert.

**COMMISSION PARITAIRE DES PUBLICATIONS**

0927 G 82511 - ISSN 0542 - 1667

ISSN numérique : 2425 - 6501

Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 2024 - Prix du numéro au public : 10 €

Reproduction interdite sans accord spécial écrit à demander à l'association MPF.

L'association nationale dite « Maisons paysannes de France » - titre qui lui  
est réservé, en abrégé MPF -, fondée en 1965, a pour but :

- de sauvegarder les maisons paysannes traditionnelles et leurs annexes,  
quelle que soit leur occupation actuelle, en favorisant leur entretien et leur  
restauration selon les conditions propres à chaque région ;
- de promouvoir une architecture contemporaine de qualité, en harmonie  
avec les sites ;
- de protéger le cadre naturel et humain des maisons paysannes, de leurs  
agglomérations et, d'une manière générale, de l'environnement et des  
paysages ruraux.

**PERMANENCES**

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 10 h à 12 h.

Centre de documentation et RDV avec nos architectes bénévoles  
le mercredi de 14 h à 17 h sur RDV uniquement en écrivant à  
documentation@maisons-paysannes.org

**EN COUVERTURE**

Entrée de maison et de sa cave à Barisey-la-Côte, en Meurthe-et-Moselle.

Photo : Jean-Yves Chauvet



Par Guy Sallavard

Directeur de la publication et vice-président de MPF

**ÉDITO**

# PARTICIPER PLUS QUE GAGNER

« L'important aux olympiades est de participer plus que de gagner.  
Ce qui compte n'est pas le triomphe mais le combat, ce n'est pas d'avoir  
vaincu mais de s'être bien battu. »

Ces paroles historiques prononcées par l'évêque de Pennsylvanie aux  
jeux de Londres en 1908 n'ont pas la portée universelle que leur donnait  
le baron de Coubertin en se les attribuant pour la postérité. L'actualité  
médiatisée ne vérifie pas ces sages principes olympiques quand elle  
nous montre combien l'individualisme est préféré à l'intérêt général,  
comment le goût de la table rase l'emporte sur la reconnaissance des  
patrimoines reçus des générations qui nous ont précédés.

Et pourtant...

À l'écart du climat pesant des injonctions olympiques et des profusions  
réglementaires, la tenue de l'assemblée générale de notre association  
à Foussais-Payré, au début du mois de mai, nous a apporté des  
encouragements propres à confirmer l'intuition de l'évêque américain.  
Les 130 participants ont savouré sans modération pendant ces trois  
jours un flux magique de sollicitude et de pluie, vendéennes et  
généreuses l'une et l'autre. L'organisation minutieuse et chaleureuse  
a mobilisé l'équipe de la délégation qui en est sortie un peu fatiguée,  
mais, surtout, consolidée et confortée dans ses engagements  
individuels et collectifs.

La libre parole, respectueuse des convictions et des opinions de  
chacun, a permis d'avancer ensemble et sans éclats, sur des bouts de  
chemins partagés.

L'audace réfléchie des élus de cette petite commune a été enrichie et  
encouragée par la tenue de notre assemblée dans ses murs.

La beauté de l'église de Foussais restaurée, l'usage renouvelé  
du prieuré qui abrite désormais l'hôtel de ville, l'enthousiasme  
contagieux des passionnés qui, de La Vieille Bruyère au Fief Mignoux,  
de La Gataudière à la maison de François Laurens, nous ont ouvert leurs  
cœurs et leurs maisons, ont donné de l'envie et du courage à ceux qui,  
engagés dans des projets analogues, pourraient venir à en manquer.

Le constat de la bonne tenue de notre association a été proclamé par  
la commissaire aux comptes très professionnelle et souriante à la fois.  
Notre engagement pour un DPE respectueux du bâti ancien a  
confirmé le rôle de la société civile et de ses associations, au premier  
rang desquelles se tient Maisons paysannes de France, pour éclairer  
le législateur.

Et quelques autres sujets auxquels les adhérents de notre association  
participent sans toujours gagner, pour lesquels ils se battent sans pour  
autant vaincre et collaborent sans jamais triompher.

Puisse le bout de chemin fait ensemble à Foussais-Payré se prolonger  
tout au long de l'année pour nous conduire, toujours plus résolu, l'an  
prochain dans l'Allier.

L'important n'est pas d'atteindre le but, mais de faire le chemin qui y  
conduit.

# SOMMAIRE

N° 232

2 ÉDITO

4 ACTUALITÉS

**PRIX RENÉ FONTAINE**  
**PATRIMOINE & ARCHITECTURE**

8 LANCEMENT DU CONCOURS 2024

9 TORCHIS ET BRIQUE EN OISE

12 DE CIEL OUVERT À PUIXS DE LUMIÈRE  
DANS LE CAUSSE MÉJEAN

16 MATÉRIAU

CONSTRUIRE EN TERRE CRUE : QUELLE SÉCURITÉ  
POUR LE PISÉ EN ZONE SISMIQUE ?

18 NOS LECTEURS RÉAGISSENT

VENTILATION NATURELLE : UNE LONGUEUR  
D'AVANCE DANS LA CRISE CLIMATIQUE

20 DOSSIER

CAVES ET CELLIERS

21 ILS SONT DE VÉRITABLES ÉDIFICES :  
LES SOCLES DE CAVE EN LORRAINE

25 LES CAVES DE BEAUGENCY

29 HÔTEL SAVARE, UN LIEU MÉCONNU AU CŒUR  
DE BLOIS

31 APPROCHE TYPOLOGIQUE DES CAVES

34 ALTÉRATIONS MAJEURES DES ANCIENNES  
CAVES MAÇONNÉES

35 UN POINT DE DROIT :  
LA CAVE ET SA LIMITE DE PROPRIÉTÉ

37 HOMMAGE

**MPF EN ACTION**

39 LOZÈRE

40 VAUCLUSE

41 TARN

42 RHÔNE ET SARTHE

43 CALVADOS

44 GERS

45 EURE

47 À LIRE, À OFFRIR

48 LES DÉLÉGATIONS COMMUNIQUENT  
À QUI S'ADRESSER ?

50 NOS BULLETINS D'ADHÉSION  
ET D'ABONNEMENT





Photos : Charles Hendeluis



## À FOUSSAIS-PAYRÉ, LES JOURNÉES NATIONALES 2024

Depuis près d'un an, l'organisation de ces journées a été une opportunité porteuse d'enthousiasme pour notre délégation de Vendée ; tant de choses à partager en trois jours ! Entre plaine, marais, bocage et littoral, le département possède de multiples visages et il nous fallait choisir...

C'est le Sud-Vendée que nous avons souhaité vous présenter car ce territoire, trop méconnu, réunit bien des visages. Dans ces lieux discrets, entre Massif armoricain et Bassin aquitain, en bordure du Marais poitevin, c'est là que se concentre à nos yeux la quintessence de notre patrimoine architectural, qu'il date de la préhistoire, de l'époque romane, gothique, de la Renaissance ou bien d'une période plus récente. Si une logique administrative place le Sud-Vendée dans la région des pays de la Loire, ce territoire puise ses racines profondes dans l'histoire et la culture du Poitou, province de Nouvelle-Aquitaine où se perdent ses origines.

C'est ce Sud-Vendée que nous avons souhaité vous inviter à découvrir car s'y trouve aussi une importante unité de transformation de chanvre industriel, matériau phare de ces journées présenté lors de la table ronde et de visites de maisons.

Outre Foussais-Payré, La Vieille Bruyère, Vouvant, Fief Mignoux, Fontenay-le-Comte, il y a tant de pierres que nous aurions aimé vous dévoiler ! Tant d'abbayes et de logis ! Beaucoup plus modestement, au cœur de la forêt de Mervent-Vouvant qui jouxte Foussais-Payré, cachée derrière un chêne centenaire, nous aurions aussi aimé vous faire découvrir la Fontaine à l'Hermite, faite de quelques pierres au creux desquelles, depuis la nuit des temps, la source ne tarit pas. Cette fontaine nous rappelle combien la notion de petit patrimoine n'est qu'une vue de l'esprit. Sur un même territoire, ces richesses se cachent dans un écrin fragile, celui de la ruralité ; loin de toute gare, de toute infrastructure d'accueil global, la délégation de Vendée a pu organiser ces journées grâce au soutien d'associations locales et de la Mairie de Foussais-Payré.

Le temps de ces journées, nous sommes ravis d'avoir entrouvert cet écrin.

THIERRY CHENU, POUR LA DÉLÉGATION DE VENDÉE

**maisons paysannes de france**

**De quel « pays » de France venez-vous ?**

Assemblée Générale  
Foussais Payré  
3, 4, 5 mai 2024

Placez chacun votre gommette...

• Vous êtes Adhérent  
• Vous êtes Délégué

DR

## UN SANS-FAUTE POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET LA RÉUNION DES DÉLÉGUÉS EN VENDÉE !

**BRAVO !** C'est le mot qui revient dans la bouche de tous ceux qui ont fait le voyage en Vendée pour participer à la réunion des délégués et à l'assemblée générale de notre association du 3 au 5 mai à Foussais-Payré.

Bravo à l'équipe de la délégation, à Denise Baccara et à tous ceux qui ont œuvré pour faire de ces trois jours de rencontres et d'échanges des moments dynamiques, attractifs, festifs et, somme toute, profondément humains.

Parmi les thèmes abordés lors des tables rondes, le DPE opposable était en bonne place.

La mobilisation engendrée par notre association avec le G7 continue à produire ses effets.

Ainsi, le 16 avril dernier, lors d'un entretien avec le directeur adjoint du cabinet de Madame Dati, ministre de la Culture, et son conseiller patrimoine, nous avons réitéré l'urgence d'élaborer un DPE adapté au bâti ancien et rappelé que MPF se tenait à la disposition des décideurs pour apporter son expertise sur le sujet.

Une audition commune avec Patrimoine-Environnement, Sites & Monuments et Sauvegarde de l'art français a eu lieu au Sénat pour une mission d'information sur les ABF<sup>1</sup>.

Dans une question au gouvernement le 30 avril dernier, alors que la sénatrice Sabine Drexler revient sur l'urgence d'un DPE bâti ancien, la ministre fait savoir qu'il devrait voir le jour dans les prochains mois...

Affaire à suivre donc, MPF reste sur le pied de guerre.

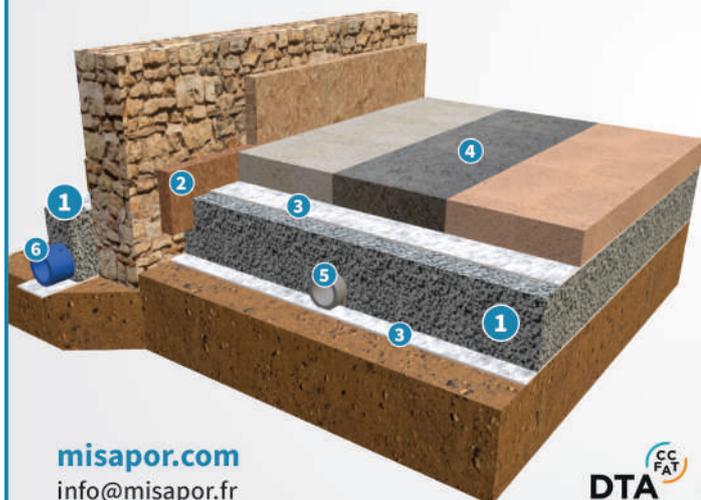
GILLES ALGLAVE, PRÉSIDENT DE MPF

<sup>1</sup><https://vu.fr/YyQkw>

# MISAPOR

## La solution écologique d'isolation sous dalle pour la rénovation du bâti ancien

MISAPOR est un **granulat de verre cellulaire** fabriqué à partir de **98% de bouteilles de verre usagées** et **2% d'activateur minéral**



[misapor.com](https://misapor.com)  
info@misapor.fr  
+33 3 67 88 03 00



- **Durable, inerte, imputrescible et résistant au feu** selon la norme A1
- **2 en 1** : couche de forme et isolation
- **Perspirant et noble** (respecte le bâti ancien)
- **Adapté pour des complexes de béton de chaux, chaux-chanvre et béton de terre**
- **Suppression des remontées capillaires**
- **Facile et rapide à mettre en œuvre** grâce à sa densité de 170 kg/m<sup>3</sup>
- **Sans COV, pas de relargage**
- **Faible empreinte carbone**
- **Revalorisable en cycle de fin de vie**
- **Préserve nos ressources naturelles**

## LA TERRE CRUE N'EST PAS UN DÉCHET

Dans le domaine de la construction, le discours officiel actuel présente la terre crue comme une solution alternative au béton de ciment. D'une part, en raison de son impact négligeable en termes d'émissions de gaz à effet de serre, d'autre part, du fait des avantages majeurs reconnus : la totale réversibilité de la terre crue, réutilisable à l'infini sans perte de ses propriétés, et une disponibilité quasi totale en tout point du territoire.

Pour autant, la réalité présente un décalage avec le discours. Au cours de l'assemblée générale de la Confédération de la construction en terre crue, en mars dernier, des voix se sont fait entendre constatant une « injustice » au détriment de la terre crue par rapport à des matériaux, tels que le béton ou la laine de verre, en ce qui concerne le calcul de l'écocontribution désormais appliquée aux matériaux de construction. Il s'agit d'un type de taxe destinée à financer le traitement des matériaux devenus inutilisables en l'état, issus d'une construction ou d'un élément de construction arrivés en fin de vie. On parle alors de déchet.

Dans ce contexte, en tant que matériau, la terre crue est considérée arbitrairement comme un déchet potentiel susceptible de polluer au même titre que le béton ou la laine de verre. Nous sommes, ici, aux antipodes de la réalité car, en fin de vie d'un ouvrage, la terre crue qui a servi à l'édifier est immédiatement réutilisable. Le réemploi de ce matériau ne nécessite pas de traitements gourmands en énergie ou consommateurs de produits chimiques, contrairement à ce qui se pratique habituellement pour recycler ou valoriser un déchet au vrai sens du terme. Nous sommes en présence d'une situation que les praticiens ont à cœur de voir évoluer vers plus de cohérence entre la parole officielle et la pratique sur le terrain.

Henri Pradenc

### AG DE LA CONFÉDÉRATION TERRE CRUE : DES ATELIERS POUR ÉCHANGER

Ouverte aux membres des structures adhérentes, l'assemblée générale 2024 de la Confédération de la construction en terre crue s'est tenue à Saint-Étienne (Loire) les 5 et 6 avril derniers.

La rencontre a donné lieu à des échanges au sein d'ateliers dédiés aux dossiers sur lesquels travaille régulièrement le conseil d'administration. Les thèmes de discussion ont été :

- systèmes participatifs de garantie ;
- textes normatifs ;
- demande d'inscription de la terre crue au patrimoine culturel immatériel ;
- transmission des savoir-faire ;
- communication.

Nouveauté cette année : chaque structure adhérente a présenté à l'assemblée les sujets qui ont marqué ses propres activités au cours de l'exercice 2023.

HP



Photo : Confédération terre crue

Un atelier a été consacré au projet d'inscription de la terre crue au patrimoine culturel immatériel.

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire prévoit la mise en place d'une filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les produits et les matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB). Un avis ministériel en précise le champ d'application avec des exemples de produits concernés.

#### LISTE INDICATIVE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONCERNÉS

Ciment et béton	ciment, béton coulé, produits préfabriqués en béton ou en béton cellulaire
Terre cuite	bardage, brique, brique réfractaire, conduit de fumée, linteau, revêtement de sol
Terre crue	brique de terre comprimée ou extrudée, pisé, bauge, carreau, élément de cloison, plaque
Produits et matériaux à base de laine de verre	isolant thermique et acoustique, dalle de plafond, isolant pour calorifugeage

L'avis du ministère de la Transition écologique ne distingue pas la terre crue des autres matériaux.

## JOURNÉES DU PATRIMOINE DE PAYS ET DES MOULINS

CÉLÉBRONS LE PATRIMOINE DE PROXIMITÉ !

« Rebâtir Notre-Dame brûlée. Restituer la grotte Cosquer qui s'engloutit. Les ouvriers en sont fiers. Mais ils ne sont pas les seuls. Partout en France, à tous les niveaux, des associations, des propriétaires, font revivre des parcelles du patrimoine français, qui ont eu déjà de nombreuses vies. Des hommes et des femmes du présent qui préservent, redécouvrent l'héritage des passions et du labeur de leurs prédécesseurs. Les Journées du patrimoine de pays sont l'occasion de les rencontrer. »

Kléber Rossillon

Fondateur des Journées du patrimoine de pays

**Du 21 au 23 juin 2024...**

... le patrimoine local sera mis en lumière par un programme riche de 1 000 animations partout en France.

Maisons paysannes de France est, cette année encore, partie prenante de cette 26<sup>e</sup> édition.

Une variété d'animations rassemble, à chacun de ces rendez-vous, plus de 100 000 visiteurs : ateliers, démonstrations de savoir-faire, visites, randonnées, conférences, expositions et concerts sont organisés sur l'ensemble du territoire (Métropole et Outre-mer).

Une diversité d'organismes aussi : associations, offices de tourisme, collectivités, musées, écomusées, artisans, artistes, particuliers ou professionnels du patrimoine et de la culture vous ouvrent leurs portes et vous présentent leur richesse patrimoniale.

**Rendez-vous du 21 au 23 juin partout en France !**

Retrouvez tous les détails sur [www.patrimoinedepays-moulins.org](http://www.patrimoinedepays-moulins.org)



### PUBLICITÉ

<p>ENDUIT DE TERRE</p>	<p>Fabricant Français d'enduits d'argile décoratifs intérieurs, 100% naturels, sur tout support en décoration et en rénovation.</p> <p>Plus d'informations sur : <a href="http://www.ma-terre-premiere.com">www.ma-terre-premiere.com</a></p> <p>03.44.82.40.22</p>	<p>TERRE CUITE</p>	<p>Fabricant Français de Terres Cuites depuis 1836 dans l'Oise</p> <p>Entreprise du Patrimoine Vivant</p> <p>Plus d'informations sur : <a href="http://www.carrelages-de-st-samson.com">www.carrelages-de-st-samson.com</a></p> <p>03.44.82.40.22</p>
--------------------------------	---	------------------------	---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE - LANCEMENT DU CONCOURS 2024

Depuis 39 ans, l'association Maisons paysannes de France organise un concours destiné à préserver et à mettre en valeur notre environnement rural, le paysage, le patrimoine de pays et les savoir-faire.

Deux ensembles de prix sont attribués. Les prix "Bâti ancien et savoir-faire" - pour valoriser des travaux de restauration de qualité, effectués sur des bâtiments existants - et les prix "Bâti contemporain" pour un patrimoine d'aujourd'hui et de demain. Les projets devront être inspirés d'une tradition vernaculaire, écologique, sobre et en harmonie avec l'environnement.

Les dossiers peuvent être présentés par des maîtres d'ouvrage, des autoconstructeurs, des architectes, des artisans ou groupements de plusieurs d'entre eux.

L'aspect pédagogique des réalisations sera fondamental dans le choix des lauréats.

Le concours est soutenu par le ministère de la Culture, la Fondation du patrimoine, ainsi que par des donateurs extérieurs : Patrice Besse, Terreal et Saint-Astier.

**Les projets sont recevables jusqu'au 15 juillet 2024.**

**Les prix seront remis au Salon international du patrimoine culturel qui aura lieu du 24 au 27 octobre 2024.**



Plus d'informations et accès au  
formulaire d'inscription sur  
<https://prf.maisons-paysannes.org>



### CONNAÎTRE L'ARCHITECTURE RURALE

Maisons paysannes de France contribue à la reconnaissance des qualités inhérentes aux maisons traditionnelles et favorise des restaurations qui respectent l'identité architecturale de chaque bâti, ses principes constructifs et l'emploi de matériaux sains. L'objectif est d'éviter l'utilisation d'éléments ou matières inappropriés qui créent à moyen et long termes des désordres tant esthétiques qu'énergétiques. Préserver les spécificités des architectures régionales équivaut à garantir non seulement la valeur patrimoniale d'un bien mais également leur valeur touristique dans un environnement local de qualité.

### FORMER AU BÂTI ANCIEN

Maisons paysannes est aussi un organisme de formation, qui dispose d'un agrément. Les formations sont organisées sur demande, au niveau national ou décentralisées dans ses délégations départementales, dans les domaines de la chaux, de la terre, de la pierre, des enduits, et plus récemment des économies d'énergie. Ses actions de formation, de sensibilisation, contribuent à la valorisation des métiers du bâtiment, au travail des artisans pour le maintien et la promotion de savoir-faire précieux et générateurs d'emplois dans le secteur du bâti.

Interlocuteur incontournable dans la connaissance du bâti traditionnel, Maisons paysannes de France est aujourd'hui reconnue par les pouvoirs publics en matière de développement durable, en particulier sur les questions d'économie d'énergie dans le bâtiment mais aussi sur le rôle du patrimoine et du paysage dans l'aménagement du territoire.

### SENSIBILISER AU PATRIMOINE

Sa mission associe la préservation du patrimoine bâti et paysager avec l'accompagnement des particuliers, collectivités locales, architectes, artisans, urbanistes, paysagistes, institutions privées... dans leur démarche de restauration du bâti non protégé ou d'aménagement des territoires ruraux.

L'association encourage une architecture contemporaine en harmonie avec son environnement.

Respecter l'architecture rurale, c'est en connaître l'histoire, en comprendre le fonctionnement pour mieux en imaginer l'avenir...

### ACTIONS PRINCIPALES

Revue trimestrielle

Études et rapports sur les qualités et les spécificités du bâti ancien

Actions de reconnaissance et de mise en valeur du bâti ancien

Prix national pour valoriser les restaurations exemplaires

Portail documentaire sur le bâti rural et ses techniques de construction

Journées du patrimoine de pays et des moulins

Service-conseil pour tout propriétaire (visite du bâtiment à restaurer, conseil à la mise en œuvre d'un projet...) ou tout élu

Portail Internet ressource dans le domaine du patrimoine  
[www.maisons-paysannes.org](http://www.maisons-paysannes.org)

### LES LAURÉATS DU CONCOURS 2023



CATÉGORIE : BÂTI ANCIEN ET SAVOIR-FAIRE (CORPS DE FERME) • MONSIEUR PHILIPPE LEVIEIL,  
60650 VILLERS-SAINT-BARTHÉLÉMY • DOTATION REMISE PAR LA FONDATION DU PATRIMOINE

## TORCHIS ET BRIQUE EN OISE

TEXTE : NATHALIE GIRARD • PHOTOS ANCIENNES TIRÉES DE *LE XX<sup>e</sup> SIÈCLE À VILLERS-SAINT-BARTHÉLÉMY*  
DE ROBERT SÉNÉ • PHOTOS CONTEMPORAINES : PHILIPPE LEVIEIL



Façade sud de la maison restaurée.

Situé à une quinzaine de kilomètres de Beauvais, chef-lieu de l'Oise, Villers-Saint-Barthélémy est un petit village de 500 habitants, convivial et chaleureux, entouré par la campagne picarde où revit cette bâtisse.

Le pays de Bray, pour partie en Seine-Maritime (Bray normand) et pour partie dans l'Oise (Beauvaisis), constitue une bande de près de 10 km de largeur s'étirant sur environ 80 km entre Londinières et Beauvais. C'est une région de bocage, qui se caractérise par son sol argileux favorable aux herbages pour l'élevage bovin laitier.

L'habitat rural s'y caractérise par l'utilisation du torchis et, depuis le 19<sup>e</sup> siècle, de la brique et de la tuile qui a remplacé le chaume au début du 20<sup>e</sup> siècle ainsi que l'ardoise d'Angers. Dans les maisons brayonnes traditionnelles, le torchis et un lait de chaux, surtout dans la partie du pays de Bray picard (Oise), recouvrent souvent les colombages, à l'exception des poutres maîtresses.

Avant d'emménager à Villers-Saint-Barthélémy, Philippe Levieil avait « fait du neuf », en se lançant seul dans la construction d'une « maison en parpaings et ciment ». Fils d'agriculteur, ayant grandi à la ferme, il rêvait de retrouver le « plaisir de vivre dans une vieille bâtisse ».

Alors, quand les enfants ont quitté le foyer familial, il a décidé d'acquérir une maison ancienne et de la restaurer. « J'en ai visité quarante-deux avant celle-ci, nous raconte ce retraité. Et là,

*je suis tombé immédiatement sous le charme. Elle était déjà en cours de restauration, nous avons pris la suite.* » C'était en 2011.

Pendant plus d'une dizaine d'années, Philippe Levieil a consacré tout son temps libre à restaurer cette ancienne ferme construite en 1857, comme l'atteste l'inscription sur la clé de voûte de la cave.

La maison d'habitation avait visiblement été rehaussée à une date inconnue.



Façade sud de la maison avant travaux.



Intervention sur la porte de la façade nord sur rue.



Même façade en cours de déjoiement.



Réalisation du jointoiment.



Façade nord : lattage avant application du torchis.



Torchis appliqué et jointoiment en partie basse effectué.



Façade nord après travaux.

« Dans ce village, il y avait beaucoup de commerçants, donc j'ai eu la chance de retrouver de vieilles cartes postales », explique le propriétaire. Ces documents l'ont aidé à mener à bien une restauration fidèle à l'édification première.

La construction, caractéristique du pays de Bray, était en très mauvais état (maçonnerie, toiture, menuiserie, environnement paysager, etc.). Les enduits et torchis étaient couverts de ciment, de même que leurs jointoiments. Volets et portes cochères étaient en piteux état. Lors d'une restauration précédente irrespectueuse, les couvertures avaient été refaites en *shingles* (bardeaux de toit), avec de vilaines menuiseries et des volets métalliques.

## DES MATÉRIAUX D'ANTAN RECYCLABLES À L'INFINI

Durant 12 ans, afin d'en faire son habitation principale, Philippe Leveil a œuvré successivement à la réfection non seulement des portes cochères, des volets, des couvertures en petites tuiles, des enduits à la chaux,

des peintures, des maçonneries, des menuiseries, des charpentes... mais aussi à celle des perspectives sur le jardin et les prairies.

Tout a été refait pour la plus grande part grâce aux soins personnels de Philippe Leveil ; il a effectué lui-même la remise aux normes électriques du lieu, avec des câbles ni apparents ni aériens.

La cour cailloutée a été décaissée et agrémentée de végétation : elle ne doit plus servir au stationnement de véhicule...

Afin de ne gêner la vue à aucun moment, un bardage a même été posé sur un vilain mur allant du poulailler à la mare.

Donnant à l'ouest, dans le prolongement de l'étable et de l'écurie, un vieil appentis transformé en garage a été clos par une semi-verrière de verre et de métal, imaginée à la place de l'anachronique et laid volet roulant qui le fermait jusqu'alors.

Lors de cette restauration, l'emploi de matériaux divers, récupérés sur des chantiers ou dans des brocantes, a été préféré, reprenant les modèles des menuiseries en bois et des ferronneries initiales.



Façade ouest de l'écurie et étable avant travaux.



Mur ouest avant la pose de la verrière.

En réhabilitant ce corps de ferme de 400m<sup>2</sup>, Philippe Leveil a su respecter l'architecture, les techniques et les savoir-faire locaux, tout en recréant une propriété adaptée à la vie de famille. Cette réhabilitation d'une extrême qualité bénéficie en plus du soin qui a été apporté à la cour arborée de végétations vernaculaires.

Par ce prix, MPF l'en remercie : il s'agit d'une démarche exemplaire qui mérite d'être reconnue, transmise et reproduite. •



Ardoises en lieu et place du shingle.

#### ARTISANS

Ardoisier : M. Cornu, 60430 Ponchon

Torchis : M. Dewulf, 60000 Allonne

Terrassement : M. Noël,

60240 Le Mesnil-Théribus

Enduits : M. Laurent Csont,

60380 Saint-Quentin-des-Prés

Menuiseries : M. Carminat,

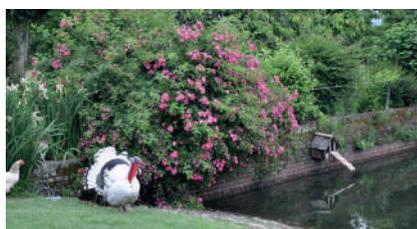
60390 Auneuil

Assainissement : M. Menant,

60390 Auneuil



Façade ouest de l'écurie et étable après travaux.



Surface d'eau.



Vue sur le pré.



Mur ouest de la verrière après travaux.



Mur nord-ouest après travaux.

CATÉGORIE : BÂTI ANCIEN ET SAVOIR-FAIRE • MONSIEUR JEAN-PHILIPPE VERNHET

LE VILLAGE, 48150 SAINT-PIERRE-DES-TRIPIERS • DOTATION REMISE PAR SAINT-ASTIER CHAUX ET ENDUITS

## DE CIEL OUVERT À PUITTS DE LUMIÈRE DANS LE CAUSSE MÉJEAN

TEXTE : NICOLE CONFOLENT-CHABANNES, NATHALIE GIRARD • PHOTOS : JEAN-PHILIPPE VERNHET



Vue générale de la maison terminée, végétalisée ; à droite, l'escalier donnant sur le perron en façade sud.

Dans le causse Méjean aussi, les constructions traditionnelles sont définies par les contraintes environnementales spécifiques. Cette maison située à l'entrée du petit village de Saint-Pierre-des-Tripiers, visible le long de l'unique rue traversant la commune villageoise et sa jolie église, en est caractéristique. Un chemin de randonnée pédestre passe devant. Un orme remarquable référencé s'élève en face, de l'autre côté de la route.

Si vous, lecteurs, tout comme votre rédactrice, à la lecture du mot « tripiers », avez pu imaginer les 93 habitants du lieu peut-être incommodés olfactivement, soyez rassurés car dans les actes antérieurs au 16<sup>e</sup> siècle, Saint-Pierre-des-Tripiers est connu sous le nom latin de *Sanctus Petrus de Stirpetis*, c'est-à-dire Saint-Pierre-des-Défriches (ces conversions du sol furent effectuées par les moines bénédictins au Moyen Âge) ; *de Stirpetis* est devenu en occitan *d'Estrepians*, ensuite écrit et déformé

en français dans les actes publics en d'Extrepieds, Destrepieds, d'Estripieds puis des Tripiés « corrigé » en l'étonnant « des Tripiers » finalement !

Donc point de tripiers dans ce village ! En revanche, la commune possède un patrimoine naturel remarquable : deux sites Natura 2000 et six espaces inventoriés Zone naturelle

d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF).

### UNE MAISON À CIEL OUVERT, INHABITABLE ET ENVAHIE DE VÉGÉTATION

Lors de son acquisition en 2015, Jean-Philippe Vernhet découvrit un édifice dont l'environnement paysager



Façade nord de la bâtisse et arrière du four à pain ; couverture en lauzes de calcaire réparée.



Façade à l'ouest ; porte ouvrant sur une chambre.

nécessita en premier lieu un fastidieux défrichage, tout comme celui effectué par les moines au 11<sup>e</sup> siècle. Il fit preuve de beaucoup d'audace, car une fois la végétation domptée, la maçonnerie et les enduits – murs en calcaire, enduits à pierre vue, jointoiements de chaux et sable – s'affichaient dégradés, mais toutefois moins que la charpente, les toitures et la menuiserie pour ainsi dire entièrement disparues : effondrement partiel de la couverture de lauzes sur voûte ; absence d'une partie du toit et du plancher intermédiaire ; disparition de la voûte du dernier étage et d'une fraction de celle du 1<sup>er</sup> niveau.

On imagine que sa profession de couvreur associée à celle de son père, meilleur ouvrier de France en couverture en lauzes, furent pour beaucoup dans cette décision de sauvegarde.

S'il n'est jamais facile de dater les maisons rurales, il est probable que celle-ci existait antérieurement au 19<sup>e</sup> siècle car un mur montre les traces d'un agrandissement réalisé justement à cette époque afin de pouvoir y accueillir deux familles.

Durant quatre années, Jean-Philippe Vernhet intervint sur ce bâtiment de 200m<sup>2</sup> : déblaiement, réfection des voûtes et celle, totale, de la couverture

en lauzes, réajustage des maçonneries.

#### APERÇU DES TRAVAUX

À l'intérieur, le propriétaire opta pour la réfection à l'identique des planchers et des menuiseries, restaura les sols en dalles de calcaire dans la pièce à vivre, isola les murs et les voûtes avec un enduit de chaux et chanvre. Un plancher en pin fut posé à claire-voie pour la réalisation de l'étage en mezzanine. La poutraison en troncs de pins juste équarris soutient ce plancher à claire-voie. Un discret escalier à limon métallique et marches en bois sans contremarche permet d'accéder à ce niveau ; un filet a été posé pour remplacer la balustrade. Les menuiseries sont en bois : les contrevents sont en châtaignier, les planches sont croisées, clouées et assemblées à joint vif ; les pentures forgées sont faites maison. Ces contrevents n'ont reçu aucun produit, la patine naturelle du bois assurant sa préservation. Les fenêtres sont réalisées avec des petits-bois fins.

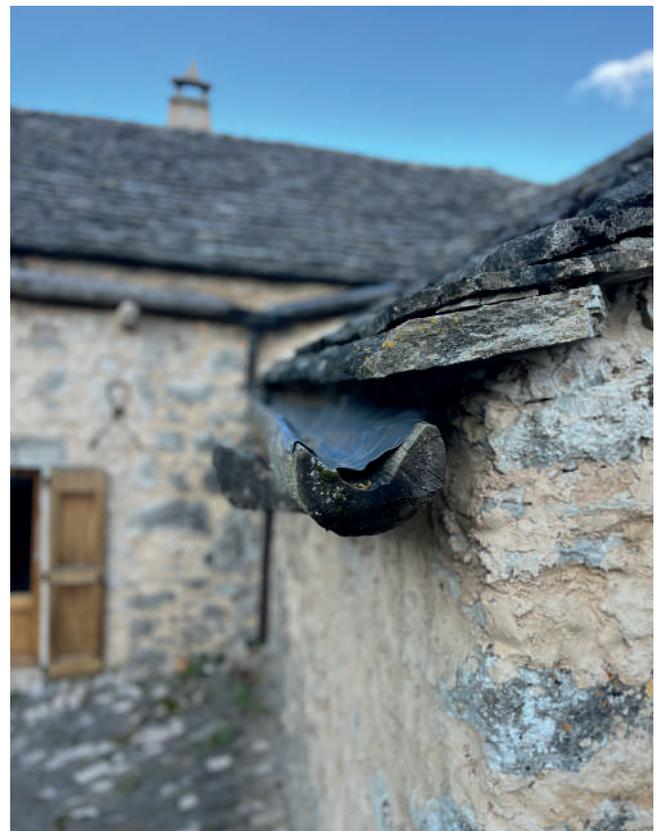
Recherchant l'apport de lumière mais souhaitant éviter de créer de nouvelles ouvertures, Jean-Philippe Vernhet eut l'idée d'un puits de lumière aménagé



Façade sud avec perron et escalier monumental sur voûte cintrée.



Cheneaux de bois et gouttières.





Contrevents après intervention.



Intérieur avant travaux.



Dissimulé par un muret, ce panneau solaire produit l'eau chaude sanitaire.



Pièce à vivre sous la mezzanine.

sur la toiture en lauzes et invisible de l'extérieur, grâce à de petits châssis en fonte qui viennent percer très discrètement la voûte, rendant ainsi la pièce d'habitation plus lumineuse.

L'eau est précieuse sur le causse, chacun est contraint de ne pas la laisser perdre. Les eaux pluviales des toitures sont récupérées

soigneusement. Sur la façade, les chenaux en pin, creusés et posés sur les corbeaux en pierre, dirigeant les eaux pluviales vers les citernes. Les raccords sont en cuivre. L'eau est guidée par une chaîne dans un entonnoir en pierre faisant corps avec la maçonnerie. Un « dauphin » amène l'eau dans la citerne.

Dans ce même but, le propriétaire réalisa la calade extérieure contournant la maison et permettant ainsi de drainer l'eau de ruissellement du terrain en surplomb vers les citernes et de protéger les murs de l'habitation par un écoulement rapide.

De l'extérieur, il s'agit d'une parfaite maison caussenarde avec ses souches de cheminée couronnées de lauzes étagées à la lozérienne avec leurs co-cuts les chapeautant.

Les extérieurs sont également très soignés. Le four à pain a été lui aussi restauré. Des plantations potagères et florales originales ont été réalisées dans les enclosures en pierre. Un muret vient masquer un panneau solaire posé au sol pour produire l'eau chaude.



Façade est.

#### LAISSONS LA CONCLUSION À LA DÉLÉGUÉE MPF DE LOZÈRE

« [...] Le temps a passé, et la maison caussenarde mal éclairée et ayant perdu son chauffage naturel et écologique (les troupeaux stationnant

désormais dans des bergeries annexes) ne devenait plus adaptée au confort moyen que chacun est en droit d'attendre sans avoir l'impression d'habiter une grotte.

Comment concilier l'utile et l'agréable ? Que faire pour vivre dans une maison confortable thermiquement et bien éclairée ?

Jean-Philippe Vernhet, par ses travaux de restauration d'une maison traditionnelle à Saint-Pierre-des-Tripiers, a rendu, par des astuces invisibles de l'extérieur comme l'utilisation des puits de lumière, par des aménagements adaptés et l'emploi de matériaux écologiques (bois, pierre, chaux et chanvre), sa maison confortable et plaisante. Le cachet caussenard est mis en évidence sans ostentation, c'est très réussi.

En conclusion, la restauration de cette demeure est exemplaire à plusieurs titres et respecte dans les moindres détails le bâti caussenard : mur, pavement, calade, muret, toiture en pierre

calcaire, chenaux en troncs de pins, menuiseries en châtaignier, pentures, ferrures et poignées forgées, aménagement paysager des extérieurs, emploi du chaux/chanvre en isolation, emploi du sable local par un prélèvement manuel minimal et de chaux (qui était à l'origine produite sur les causses où il existe des vestiges de four à chaux). Tous les matériaux employés sont écologiques et produits localement.

L'aménagement des espaces à vivre est réfléchi. La maison tire parti de toutes les ouvertures d'origine et les puits de lumière créés sont judicieusement positionnés. La lumière qui pouvait faire défaut est désormais présente et rend l'intérieur naturellement très lumineux. Cette maison caussenarde qui était, par ses qualités traditionnelles de construction, isolée, bien positionnée sur le terrain, bien orientée, fonctionnelle mais sans beaucoup de lumière, bénéficie aujourd'hui d'une qualité d'éclairage naturel.

C'est un exemple à suivre. »



Mezzanine, puits de lumière et filets de balustrade en cours de fixation.

## NICOLE CONFOLENT-CHABANNES, DÉLÉGUÉE DE MAISONS PAYSANNES DE FRANCE EN LOZÈRE, NOUS CONTE L'HABITAT LOCAL

« Le causse Méjean, un plateau calcaire entre 800 et 1000 m d'altitude, composé de maigres pâtures pour les brebis, de petites cultures céréalières dans les dolines<sup>1</sup> depuis le début de l'agriculture, ayant une très faible densité d'habitants, offrant un paysage qui a gardé toute sa typicité, protégé par ses falaises vertigineuses qui le bordent, est une île entre les rivières Tarnon, Tarn et Jonte.

Pas de ruisseaux, encore moins de rivières sur le causse. L'eau de pluie est stockée dans des citernes sous les bâtiments, les bêtes boivent l'eau recueillie dans les lavognes<sup>2</sup> qui s'égrènent dans ce paysage lunaire parmi les dolines, dépressions plus fertiles où la terre s'est accumulée, cultivées depuis le Néolithique.

Terre pauvre et climat rude : du vent, le froid en hiver, la chaleur en été... Les bâtiments sont toujours à l'abri des replats et des rochers.

Pas d'arbres, donc pas de ressources en bois. La pierre est l'unique matériau, travail et ingéniosité des hommes font le reste. Elle servira seule à construire les habitats pour les hommes et les bêtes, du sol au toit, à clôturer les maigres potagers, à fabriquer la chaux liant des constructions.

Dans ce pays rigoureux, on s'adapte, les bêtes sont au rez-de-chaussée, elles sont la source du chauffage du sol du premier étage habité. Les ouvertures sont petites et rares, mais très bien orientées ; on a calculé leur emplacement pour que, l'hiver, la maison soit bien éclairée par les rayons du soleil. Les systèmes de récupération d'eau de pluie sont efficaces, rien ne se perd. Les puits sont accessibles en règle générale du premier étage de l'habitation, on n'aura pas à sortir dans la neige. Un évier à l'étage envoie les eaux usées directement dans l'auge du cochon, on n'aura pas à descendre.

Pas de bois, donc les constructions sont en voûtes, lesquelles se superposent pour assurer les différents niveaux : en bas, une voûte cintrée assez plate ; au-dessus, une voûte brisée composée de demi-voûtes appuyées l'une sur l'autre, ce qui permet d'aménager des niveaux utiles réalisés par un plancher sommaire. Les murs très épais pour résister aux poussées des voûtes assurent une inertie thermique indispensable. La face convexe des voûtes est noyée dans un remplissage de pierres et débris divers, puis sont posées de grandes pierres plates à joint vif pour réaliser le sol.

La couverture est en lauzes, dalles de pierre sur un cailloutis drainant, assurant l'évacuation des eaux. Ainsi, à la base du toit, le couvreur a posé les dalles les plus larges qui assureront l'étanchéité des murs ; ensuite, les lauzes sont disposées des plus grandes aux plus petites pour terminer au faite par une large lauze à plat. On accède aux étages supérieurs par des escaliers extérieurs souvent assez monumentaux, et il y a toujours un perron, prolongement de l'habitation où l'on travaille ; on y voit mieux aussi et l'on peut donc surveiller les bêtes et les enfants en même temps.

Tant que l'agriculture traditionnelle faisait que les troupeaux stationnaient à l'étage inférieur et assuraient le chauffage, que les paysans, toute la journée et, surtout, l'été, étaient occupés aux travaux extérieurs - on rentre pour dîner le soir et se coucher car on est bien fatigué -, la maison caussenarde apparaissait relativement confortable par rapport à d'autres bâtis paysans en France. »

<sup>1</sup> Le mot doline, d'origine slave, signifie vallée et désigne une dépression fermée de forme circulaire, de quelques mètres à plusieurs centaines de mètres de diamètre, résultant de la dissolution des calcaires de surface.

<sup>2</sup> Les lavognes sont de petites cuvettes naturelles que l'on trouve sur les causses, aménagées par l'homme pour retenir l'eau de pluie et servir d'abreuvoirs aux troupeaux.

# CONSTRUIRE EN TERRE CRUE : QUELLE SÉCURITÉ POUR LE PISÉ EN ZONE SISMIQUE ?

L'ignorance des caractéristiques mécaniques d'un ouvrage en terre crue interdit son emploi dans les zones à risques. Le projet « ParaSisTerre » vise à lever l'obstacle pour les constructions en pisé.

TEXTE : HENRI PRADENC



Photo : Alain Marcom

Bâtie il y a quelque 200 ans, cette maison en adobes dans les Pyrénées-Atlantiques ne porte pas de séquelles du séisme qui a touché 2283 immeubles en Aquitaine en 1967.

Dans le cas d'un projet important de restauration d'une construction ancienne, la compagnie d'assurance sollicitée pour couvrir le risque dommages-ouvrage est en situation de demander des garanties sur la solidité du bâtiment. Et, le cas échéant, le propriétaire devra renforcer la construction avec des matériaux dont la solidité est calculable, et le comportement connu. En la circonstance, le béton armé et les poutrelles d'acier sont les solutions qui, à mille lieux de respecter le bâti ancien, ont la confiance des assureurs. Si, de surcroît, le bâtiment ancien en question est situé en zone sismique, il deviendra alors difficile d'échapper au verdict des bureaux de calcul de structure.

### LE CIMENT ET LE BÉTON FONT LA NORME

On le voit, la sismicité constitue une difficulté importante pour un projet de restauration. Mais s'il s'agit d'un projet de construction en terre crue, la situation est encore plus compliquée. En effet, plus des 2/3 du territoire de la France métropolitaine sont en zone de risque supérieur ou égal à « faible » (voir illustration), et l'aléa sismique freine dramatiquement l'emploi de ce matériau dont les qualités environnementales sont pourtant incontestées. Cette réalité résulte du fait que la construction en terre crue ne répond pas aux normes et règlements actuels en matière sismique. Ce qui n'a rien d'étonnant si l'on sait que ce sont le

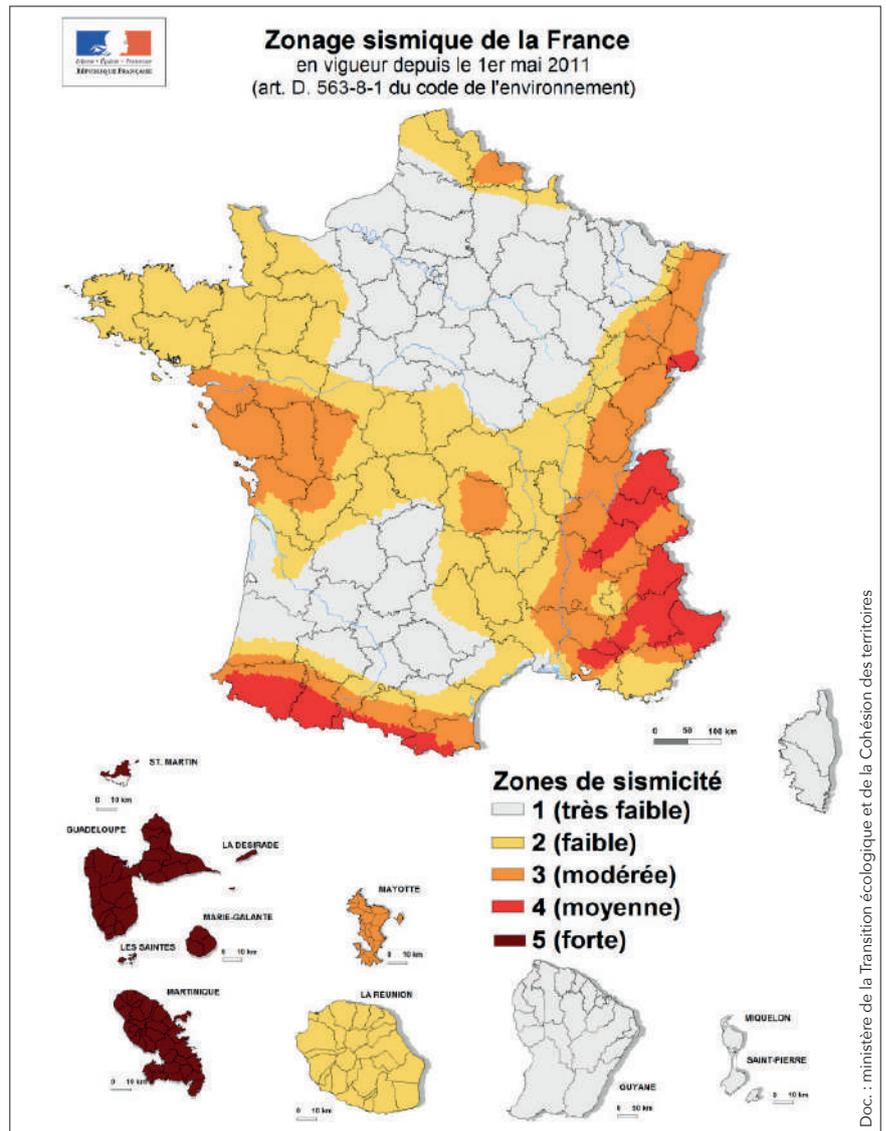
ciment et son dérivé le béton armé qui font la norme de manière indifférenciée dans tous les secteurs du monde de la construction. Il faut ajouter que les outils font défaut pour le calcul de la solidité mécanique des constructions en terre crue à usage public, ou bien en promotion immobilière, ou encore pour des bâtiments à plusieurs étages. Un constat qui n'est pas étranger à l'absence de base scientifique sur laquelle s'appuyer pour justifier les structures en terre crue vis-à-vis du risque de tremblement de terre. Aussi, dans le cadre du Projet national terre crue (PN Terre), dont l'objectif est précisément de lever les verrous qui excluent la terre crue de la liste des matériaux utilisés de manière courante

dans le bâtiment, un projet a-t-il été monté, destiné à la prise en compte du paramètre sismique dans le dimensionnement des structures en pisé. Il s'agit de « ParaSisTerre », dont les travaux, après démarrage prévu avant la fin 2024, compléteront ceux du projet « Pisez ! » en cours. Tous deux sont labellisés par le PN Terre dans son axe de recherche « Comportement mécanique des ouvrages », et financés par l'État via l'appel à projets « Soutien à l'innovation dans la construction, matériaux bois, biosourcés et géosourcés ».

## UN GUIDE À DESTINATION DES PRATICIENS

Le projet « ParaSisTerre » sera mené par un consortium comprenant l'Institut polytechnique de Grenoble qui jouera le rôle de coordonnateur, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'École normale supérieure Paris-Saclay (ENS Paris-Saclay) ainsi que le bureau d'études en structure AIS Ingénierie. Le comportement sous sollicitations sismiques des structures en pisé en terre crue sans stabilisant sera analysé à l'échelle du matériau et du bâtiment. Un modèle numérique comportemental en sera déduit. L'objectif est d'élaborer une méthodologie pour définir les outils nécessaires à l'évaluation de la capacité des structures en pisé à résister au séisme, avec et sans renforcement, et à la réalisation d'un guide pour les praticiens : ingénieurs, architectes, maçons, formateurs.

Parmi les bénéfices attendus, Florent Vieux-Champagne, maître de conférences à l'université Grenoble Alpes, souligne notamment : « Dès que l'on est en zone 2, la question de la justification parasismique se pose. Au-delà de 2, cela devient un réel défi de construire avec des murs en terre crue



La cartographie du risque sismique en France détermine cinq zones de sismicité, allant de très faible à forte.

porteurs. Aujourd'hui, par exemple, des coefficients de sécurité élevés se sont imposés par manque de connaissances. Une meilleure compréhension du comportement mécanique des structures n'apportera pas forcément de changements concernant les méthodologies de dimensionnement appliquées, mais, en revanche, devrait

permettre aux bureaux d'études d'utiliser des valeurs de coefficients de sécurité mieux adaptées, donc de favoriser la construction de plus d'ouvrages en terre crue. Par exemple, des bâtiments en zone sismique, ce qui serait déjà très appréciable ! »

Henri Pradenc (hmp14@gmx.fr)

## UNE MISSION D'ÉTUDE SUR LE TERRAIN

Le mode d'acquisition des connaissances du comportement des constructions en terre crue lors d'un séisme diffère selon que l'on est praticien ou chercheur. Alain Marcom, maçon, nous livre sa façon de voir : « Des pays comme l'Italie, la Bulgarie ou encore le Chili ont une sismicité beaucoup plus élevée que la France. L'expérience leur permet sans doute de produire des documents sur le sujet, mais j'ignore comment ce savoir pourrait être interprété chez nous sur des chantiers. Aussi je dirais : "Penchons-nous sur la question !" Il y a eu assez récemment des séismes en Turquie, puis au Maroc. À présent que les populations touchées ont été secourues, allons sur place pour faire des constats. Mobilisons une mission d'étude composée des différents métiers de la construction : l'architecte, le maçon, l'ingénieur structure. Et que cette équipe rencontre des homologues dans les pays concernés pour échanger et faire le tour de la question. » L'idée a été retenue par le Comité de pilotage du Projet national terre. Ce dernier est en quête de financement pour la mettre à exécution.

INTRODUCTION À L'ARTICLE DE JEANNE LUCAS RÉPONDANT À CELUI DE MARCEAU GOUROVITCH  
PAR GILLES ALGLAVE, PRÉSIDENT DE MPF



Notre revue et ses publications ne laissent pas indifférent, et nous nous en réjouissons : nos lecteurs qui interagissent permettent à chacun de se forger un argumentaire au bénéfice de la préservation de ce qui doit l'être dans le bâti ancien.

L'article de Marceau Gourvitch (n° 231, pp. 36 et 37) a le mérite d'aborder ce délicat sujet avec nuance, comme il le dit, « sans vanter le tout-VMC haute pression », avec l'expertise d'un ingénieur thermicien.

Celui de Jeanne Lucas qui lui répond mérite tout autant toute notre attention car il met en avant les écogestes, c'est-à-dire le rôle et la responsabilité des habitants au quotidien.

Force est de constater que la tendance dominante dans les rénovations énergétiques est à la domotisation de l'habitat et à l'effacement de celui qui y vit.

Il n'est pas prouvé que remplacer l'humain par la machine soit la solution pour sauver la planète. Loin de tout dogmatisme, en matière d'intervention sur le bâti ancien, MPF milite pour une approche au cas par cas. Le thème de la ventilation est important et rejoint celui de notre mobilisation pour la préservation des menuiseries, portes et fenêtres, qui contribuent grandement à l'âme de ce patrimoine d'avant 1948. Gardons à l'esprit que le rôle d'une fenêtre est multiple, elle nous protège du monde extérieur, mais nous permet aussi d'échanger avec lui. Elle est aussi l'expression de savoir-faire déclinés au cours des époques dans l'architecture patrimoniale par des générations de menuisiers. Pour s'en convaincre et élargir le débat, on lira avec intérêt la publication de nos amis Belges : *Le châssis de fenêtre en bois, Concilier patrimoine et confort*, Carnet d'entretien, collection « L'art dans la rue », 2006, rééditée en 2008, téléchargeable sur <https://vu.fr/MIKUz>

## VENTILATION NATURELLE : UNE LONGUEUR D'AVANCE DANS LA CRISE CLIMATIQUE

PAR JEANNE LUCAS



Ci-dessus et ci-contre : immeubles HBM de style Art déco rue Larrey à Paris dans le 5<sup>e</sup> arrondissement.

### VENTILATION NATURELLE : UNE LONGUEUR D'AVANCE DANS LA CRISE CLIMATIQUE

Dans les HBM, les rénovations dites « Palulos » des années 1990 ont été variées. Heureusement, beaucoup de logements ont pu échapper à la mode étonnante des salles d'eau sans fenêtre et n'ont pas connu de désordres de condensation. Et ceci grâce à la conception des HBM : présence d'un ouvrant dans chaque pièce et système de ventilation naturelle intégré au bâti, qui œuvre en permanence et sans consom-

mation d'énergie, par les grilles de ventilation hautes et basses, le détalonnage des portes et la configuration traversante des logements. Ce système a été mis au point à l'époque du chauffage individuel au charbon, afin d'en évacuer les émanations au moins aussi toxiques que les polluants actuels, et le dimensionnement des grilles semble adapté, vue l'efficacité constatée. Ce dispositif ingénieux ne demande ni réglage, ni changement de filtre, ne tombe jamais en panne et n'est porteur d'aucune pathologie.

Il y a d'un côté une théorie répétée des bienfaits d'équipements techniques déclarés indispensables face à des risques « potentiels », et, de l'autre, la connaissance de la réalité du terrain. Et les habitants des HBM ont cette « maîtrise d'usage », tant que l'on n'insiste pas pour les en déposséder en automatisant tous les gestes du quotidien. Notre collectif fait appel à cette responsabilisation de chacun quant à la ventilation traversante des logements et autres écogestes que, désormais, chacun d'entre nous doit pratiquer. Et la très grande majorité des

locataires se comporte de façon responsable.

Il existe, de fait, des situations d'humidité dans nos immeubles, mais qui ont d'autres causes que la condensation liée à « de nouveaux usages ». La VMC la plus puissante ne peut rien contre la vétusté de canalisations qui tardent à être remplacées, l'absence de curage de gouttières débordant sur les murs, ou le délabrement de modénatures qui ne conduisent plus le fil de l'eau en façades. Beaucoup d'immeubles HBM souffrent d'un gros entretien irrégulier. Ces désordres devraient être traités en priorité. Que les gaines de VMC ne soient plus en PVC est une bonne nouvelle (malheureusement, ce matériau remplace la fonte pour les arrivées d'eau et évacuations !). Reste la maintenance : la ventilation centralisée une fois installée, aux premières pannes, commencent les désordres de moisissures, le système de ventilation naturelle permanente étant détruit. Quant aux variantes de ventilation mécanique, l'expérience montre que la VMC est quasi systématiquement choisie en réponse aux appels d'offres, et l'on pourrait d'ailleurs s'interroger sur ce point. La législation doit évoluer d'urgence.

Les HBM des années 1920-30 ne peuvent absolument pas être comparés aux passoires thermiques des années 1950-75 construits à la hâte en béton préfabriqué et qui, eux, appellent une forte isolation et une ventilation mécanique. Le grand avantage des HBM est leur qualité constructive et leur conception bioclimatique avant la lettre : ventilation naturelle, murs de brique perspirants d'une épaisseur de 28-30cm, ayant une bonne capacité d'isolation en même temps qu'une bonne inertie thermique, ce qui représente un bon compromis entre confort d'hiver et confort d'été. Les HBM ne sont pas des passoires thermiques. Le groupe Larrey (*en photo*) est, par exemple, classé en C par un DPE pourtant assez défavorable au bâti d'avant 1948 !

Ce précieux équilibre permettant un confort d'été indispensable face aux pics de chaleur est malheureusement détruit par les solutions de rénovation thermique standardisées visant à optimiser le confort d'hiver, alors que les hivers se font plus courts et que Paris sera une des villes les plus affectées par les canicules. La qualité inertielle du bâti devient vitale<sup>1</sup>. Il est contre-productif de la détruire, car elle doit s'ajouter à la présence

d'occultants solaires, à la « débitumisation » et à la végétalisation des cours.

Une passionnante étude de l'APUR, de 2019, est consacrée spécifiquement aux HBM, à leur histoire, à leurs techniques constructives, à leur bon potentiel face à la crise climatique. La ventilation centralisée n'y est ni rejetée, ni préconisée, mais les auteurs précisent clairement dans la vidéo n° 5 qui accompagne le rapport d'étude<sup>2</sup> que la solution technique doit permettre au bâtiment de « *vivre sans électricité* ». Les ingénieurs et architectes sont toujours plus nombreux à vanter les qualités de la ventilation naturelle. Dans un article récent et mesuré<sup>3</sup>, Robert Célaire, ingénieur centralien, enseignant à l'École normale supérieure d'architecture de Montpellier, déclare la ventilation naturelle préférable à la VMC, dès lors qu'elle est intégrée au bâti dès la conception. C'est le cas des HBM. C'est le choix de la robustesse plutôt que celui de la performance sur lequel nous alerte le chercheur Olivier Hamant<sup>4</sup>. •

<sup>1</sup> Santé publique France, bilan « Canicule et santé » de l'été 2023, 08/02/2024.

<sup>2</sup> <https://vu.fr/nJbHj>

<sup>3</sup> *La maison écologique*, n° 137, octobre-novembre 2023, « *Ventilation naturelle, pas de VMC mais des idées* ».

<sup>4</sup> Olivier Hamant, *Antidote au culte de la performance, La robustesse du vivant*, Tracts Gallimard, n° 50.





Photo : Thierry Pinette

Cellier du château de Germolles (Saône-et-Loire).

## DOSSIER CAVES ET CELLIERS

Conservation des aliments et des vins, zone froide dans l'habitat, mais aussi lieu de régulation de l'hygrothermie de la base de la maison permettant l'évacuation de l'humidité et des gaz nocifs, les caves sont des lieux polyvalents et adaptables liés aux habitudes alimentaires issues des productions locales. Elles revêtent également un

caractère historique et unique qui doit être préservé afin d'en assurer la transmission aux générations futures. Leur conservation est un enjeu essentiel. Ce dossier est l'occasion de parcourir les divers usages des caves à travers l'histoire, d'aborder non seulement le problème de l'humidité et de la surcharge qui altèrent les caves

anciennes, mais aussi de s'arrêter sur un aspect juridique, comme le droit de propriété du sous-sol et sa délimitation. L'occasion aussi de nous attarder sur des exemples remarquables de caves qui témoignent des splendeurs passées d'un lieu, comme à Beaugency et à Blois, ou de découvrir les entrées de caves en Lorraine...

Ils sont de véritables édifices : les socles de cave en Lorraine .....	pp. 21 à 24
Les caves de Beaugency .....	pp. 25 à 28
Hôtel Savare, un lieu méconnu au cœur de Blois .....	pp. 29, 30
Approche typologique des caves .....	pp. 31 à 33
Altérations majeures des anciennes caves maçonnées .....	p. 34
Un point de droit : la cave et sa limite de propriété .....	pp. 35, 36

# ILS SONT DE VÉRITABLES ÉDIFICES : LES SOCLES DE CAVE EN LORRAINE

La culture du vin était autrefois universelle car il restait la seule boisson stérile, donc saine, contrairement à l'eau de puits, sujette à diverses pollutions, en particulier, celles des infiltrations de lisiers. Seul un inventaire statistique de la présence des caves, celliers et chais, permettrait d'en savoir davantage sur les consommations respectives du vin et de l'eau, qui ont pu s'ajuster dans le temps.

TEXTE ET PHOTOS : JEAN-YVES CHAUVET



Épineuil-le-Fleuriel (Cher) : un socle à volets métalliques fortement incliné.

## LES CÔTES CALCAIRES DE PRÉFÉRENCE

Le vignoble lorrain a su tirer avantage des sites favorables des côtes calcaires de Meuse et de Moselle, alignées du nord au sud, donc favorisées par le soleil. Comme en Champagne, ces reliefs calcaires profitaient au raisin, en particulier les sols gélifractés des côtes de Meuse. C'est ainsi que la viticulture est restée une activité exclusive en pieds de côtes et en versants de vallées. La seule différence vient de la position de la Meuse en arrière du vignoble, alors que la Moselle coule en avant du sien, ce qui permettait un meilleur transport des vins et, par conséquent, une plus grande richesse du vignoble et de son habitat. À proximité de la ville, les

maisons de vignerons du Val de Metz sont bien plus cossues que celles des villages des côtes ; ce sont presque des maisons bourgeoises.

En vérité, la vigne était partout cultivée, même dans les terroirs qui s'y montraient défavorables, sur les marnes irisées de l'Est mosellan par exemple. À Bisping, dans le Saulnois mosellan, beaucoup des maisons en pans de bois se creusaient d'une cave non voûtée, à plafond solivé. Pas toutes cependant, en raison de la légère déclivité de l'assise du village qui conduisait certains sous-sols à se montrer inondables. Le vignoble était limité au versant sud de la faible colline qui surmonte le village et se nomme précisément le Reberg ou « montagne au raisin », l'emplacement de ce vignoble s'appelant toujours

le Rebgarten ou « le jardin du raisin ». Non loin, à Loudrefing, l'absence de caves enterrées était compensée par l'aménagement de plain-pied de caves-réserves à l'arrière des maisons, directement accessibles depuis les cuisines. Signe que la vigne se cultivait dans la commune comme dans ses voisines.

L'ensemble du vignoble lorrain, y compris sur les fronts des côtes de Meuse et de Moselle, a disparu entre la fin du 19<sup>e</sup> siècle et le début du 20<sup>e</sup>, pour des raisons structurelles : la concurrence des vins du Midi, de meilleure qualité et d'un moindre coût, transportables par le chemin de fer ; et conjoncturelles : les crises du phylloxéra et du mildiou, et la guerre de 1914-1918 qui a privé ces villages vignerons d'une grande part



Mandres-aux-Quatre-Tours (Meurthe-et-Moselle) : ce socle part presque à l'horizontale, il demande des volets étanches.



Blanche-Église (Moselle) : une pente moyenne qui permet à la pluie de mieux s'évacuer.



Longchamp (Vosges) : la faible inclinaison du socle s'accorde avec un appui de fenêtre porté assez bas.



Aboncourt (Moselle) : ce socle s'élève jusque sous l'appui de fenêtre qu'il précède.

## PETITE FAÇADE ET GRANDE PROFONDEUR

En Lorraine, les maisons de vigneron n'ont pas une typologie spécifique, comme il en va partout ailleurs en France avec la maison à escalier extérieur, agencée en hauteur sur trois niveaux ; cellier, logis et grenier. La maison de vigneron lorraine la plus classique s'apparente en façade à celle du manouvrier à deux travées : une grange et un logis. Elle s'en différencie à l'arrière du corps de logis par la présence de locaux appropriés à la vinification : une bougerie ou cuverie, pour le pressage et la fermentation, car son volume favorise les levures, et une cave, pour la conservation. Cave voûtée, dans le meilleur des cas, qui, souvent, profite de la pente du terrain pour s'enterrer partiellement.

Dans les côtes de Meuse et sur une partie de celles de Moselle, dans le Toulouais, la bougerie prend l'aspect d'un bâtiment spécialisé, dressé à l'arrière de la maison, au-delà d'une cour intérieure. Ces maisons s'articulent ainsi en deux volumes successifs dans

de la main-d'œuvre nombreuse dont la viticulture avait besoin. Les vignes ont été remplacées par des vergers de mirabelliers.

Un certain retour de la vigne s'observe depuis plusieurs décennies dans les régions où elle était autrefois la plus favorisée : en Moselle,

sur Sierck-les-Bains et Vic-sur-Seille ; en Meurthe-et-Moselle, au sud et au nord de Toul ; dans la Meuse, au sud de Verdun. Ce sont, la plupart du temps, dans les anciennes caves que le vin est conservé, en particulier, les gris de Meuse et de Toul, qui bénéficient d'AOC.



Mont-le-Vignoble (Meurthe-et-Moselle) : l'usage du bois a été conservé pour cette entrée, sans que l'on sache si le bois et le métal ont eu une période d'usage commune.



Vandeléville (Meurthe-et-Moselle) : ces volets de bois présentent une certaine usure et se montrent peu étanches.



Esing (Moselle) : pas de volet, mais une porte d'entrée en façade ; l'escalier reste néanmoins protégé par le socle habituel.



Languimberg (Moselle) : le socle de la cave s'inscrit entre le pavage de l'usoir et les ouvertures du logis.



Charmes-la-Côte (Meurthe-et-Moselle) : à cet escalier presque monumental correspond une entrée de cave sortie assez haute du sol.



Mittelbronn (Moselle) : une façade bien garnie, entre la porte d'entrée du logis, les deux fenêtres de celui-ci, l'entrée de cave, le puits et l'abreuvoir.



Obernaumen (Moselle) : un socle particulièrement massif, sans volets, posé de biais sans explication apparente.

l'axe des pignons : d'abord, le logis, avec une grange et une écurie, ensuite, une cour, enfin, la bougerie. Dans les cas extrêmes, le plan se montre particulièrement étroit, comme pour la maison qui accueille aujourd'hui le musée des Arts et traditions populaires d'Hannonville-sous-les-Côtes (Meuse). Elle ne présente qu'une largeur de façade de 5,5m pour une profondeur de pignon, les deux bâtiments compris, de 41 m. L'écurie se situe à l'arrière du logis, les bêtes et les gens empruntaient le même couloir commun.

Il est, à Bruley, au nord de Toul, une autre maison de 60m de longueur, de la rue jusqu'à la cour, que l'on peut véritablement qualifier de maison boyau. Troisième exemple que cet ensemble à cuverie de Barisey-au-Plain : le tout mesure plus de 30m sur plus de 10m de largeur. Un long couloir central sépare, à gauche, un logis de quatre pièces et, à droite, un corps d'exploitation constitué d'une grange, d'une écurie et d'un clapier. Il donne accès, après le logis, à une cour intérieure au fond de laquelle s'ouvre l'entrée de la cave, sous la cuverie. L'étroite et modeste façade ne donne pas idée de la complexité de ce monde intérieur<sup>1</sup>.



Serocourt (Vosges) : œuvre d'un grand art que ce banc de grès, perché au sommet d'un escalier circulaire, surplombant la descente de cave.

## DE MODESTES MONUMENTS DÉDIÉS AUX CAVES

Les caves semi-enterrées se remarquent souvent à la présence d'entrées extérieures, portées sur un socle de pierre. La Lorraine n'en a pas le monopole, il s'en trouve par exemple une à Épineuil-le-Fleuriel (Cher), au socle assez incliné, à deux volets métalliques. Leur cartographie et leur typologie sur la France seraient bienvenues. Pour la Lorraine, l'inclinaison du socle peut être

de divers degrés, presque plate pour ces maisons de Mandres-aux-Quatre-Tours et de Raville, (Meurthe-et-Moselle), de Brillon-en-Barrois (Meuse), de Blanche-Église et de Tincry (Moselle), de Longchamp et de Romont (Vosges). Plus moyennement élevée, à Mont-le-Vignoble (Meurthe-et-Moselle), ou bien plus fortement, à Aboncourt (Moselle). Aucune explication ne permet pour l'instant de comprendre le choix de ces différents degrés de pente, si explication il y a.



Châtillon-sur-Saône (Vosges) : au sud du département des Vosges, à proximité de celui de la Haute-Saône, apparaissent les entrées de cave à quatre arceaux, décrochés dans l'inclinaison de la descente.



Grand-Magny (Haute-Saône) : ici, à deux arceaux seulement, parce que l'entrée de la cave n'est presque pas enterrée. Cette disposition est d'ailleurs fréquente en Franche-Comté qu'en Lorraine.



Barisey-la-Côte (Meurthe-et-Moselle) : cave sous poutraison, occupée de futailles destinées à la consommation familiale de vin d'Oberlin.



Châtillon-sur-Saône (Vosges) : l'arrière et l'avant d'une même cave dont la voûte est soutenue par un arceau. À l'avant, joints de pierre beurrés, mais non à l'arrière ; sol de terre battue.



Bruley (Meurthe-et-Moselle) : ce professionnel des côtes de Toul, producteur de vin gris, utilise toujours ses anciennes caves.



d'une composition utile en regroupant les fonctions intérieures, ce qui conduit, à Mittelbronn (Moselle), à insérer le socle de la cave, sous deux fenêtres, entre la porte et le soupirail de la cave. Ou bien, à Fécocourt (Meurthe-et-Moselle), à redresser le socle assez haut pour qu'il se porte au niveau supérieur d'un escalier de cinq marches. Logis particulièrement surélevé en raison de la hauteur émergeant de la cave.

Quand le logis est trop élevé, il devient difficile de prévoir l'aménagement d'un socle, la cave s'en libère dès lors, comme avec cette maison de Charmes-la-Côte (Meurthe-et-Moselle), dont la descente de la cave, émergente du tiers, jouxte l'escalier d'entrée du logis de sept marches. Même hauteur d'escalier, à Chalaines, dans le cadre d'un ensemble solidaire : les sept marches de l'escalier conduisent à une porte monumentale et le linteau de l'entrée de la cave, sans socle possible en raison de la hauteur, se tient au niveau du seuil de la porte, avec une descente d'escalier inversée. Une double montée de marche qui donne à la cave à la fois de la hauteur et de la profondeur. Cas exceptionnel et unique à Serocourt (Vosges), où l'ensemble escalier de logis et escalier de cave, s'enrichit de la présence d'un banc de grès qui surplombe de côté l'entrée de la cave. Un travail d'orfèvre ? Non, de tailleur de pierre, une œuvre d'artiste plus que d'artisan. Une rareté, quand même. •

<sup>1</sup>Modèles de maisons présentés par Claude Gérard dans *L'architecture rurale française, Lorraine*, éd. Berger-Levrault, 1981.

À Bernécourt (Meurthe-et-Moselle), cette trappe restée ouverte révèle sa structure : sous les volets, une descente d'escalier s'insère sous la voûte de la cave, avec assez de recul et de pente pour que l'on entre debout sous celle-ci. À Tincry (Moselle), on observe la présence, rare apparemment, d'une entrée de cave en arc, avec clef, bien sûr datable du 18<sup>e</sup> siècle. Dans l'ensemble, tous ces volets sont métalliques, mais il en est quelques-uns en bois, à Mont-le-Vignoble et à Vandéville (Meurthe-et-Moselle), Assenoncourt (Moselle) et Romont (Vosges). Nous ignorons si ces deux matériaux ont été employés simultanément ou successivement, dans le sens d'une différence de richesse, ou d'un progrès : d'abord le bois, puis la pierre, l'usage de certains des premiers ayant pu être conservé plus longtemps.

### UNE INTÉGRATION CHOISIE

Dans beaucoup de cas, ces entrées de caves sur socle s'intègrent à la composition des ouvertures proches, déjà, parce que certaines d'entre elles s'ouvrent sous une fenêtre, directement placée au-dessus de l'entrée de la cave. C'est le cas à Ancerville (Meuse), Helstroff et Languimberg (Moselle). À Obernaumen (Moselle) également, sauf que le socle, placé de biais à côté d'un abreuvoir et de sa pompe, n'est pas fermé par des vantaux, mais par une épaisse dalle de grès. Il arrive qu'il soit inexistant et que la descente d'escalier aboutisse à une porte, ouverte dans le plan de la façade, comme cela se voit à Trondes (Meurthe-et-Moselle) et à Hadonville-lès-Lachaussee (Meuse). L'aménagement de la façade procède souvent

### LA MAISON DE LABOUREUR...

... dite maison Thiers, à Barisey-la-Côte (Meurthe-et-Moselle), dispose d'une cave aménagée sur toute la longueur du pignon, d'une façade à l'autre. Cette cave possède trois entrées : sur un socle en façade avant, par une porte à la suite d'une descente d'escalier sur la façade arrière, et par une trappe directement aménagée dans le buffet fixe de la cuisine. Cette entrée centrale entretient un certain mystère. En juin 1940, au cours de l'exode, quelque deux cents personnes ont trouvé refuge dans cette cave pendant quelques jours ; c'est dire son ampleur, à défaut de son confort. L'histoire ne dit pas si les tonneaux étaient alors vides ou pleins.



En façade avant, une entrée de cave sur un socle très peu incliné.



Dans la cuisine, une descente dans le secret du buffet.



En façade arrière, une descente d'escalier aboutit à une porte surmontée d'un cintre.



Une longue et large cave qui court sur toute la profondeur de la maison.

# LES CAVES DE BEAUGENCY

Le sous-sol de Beaugency, ville moyenne des bords de Loire au riche bâti médiéval, recèle de belles caves qui témoignent d'une splendeur passée. Elles ont toutes une origine anthropique. Il s'agit, la plupart du temps, de « caves carrières » destinées à l'extraction afin d'obtenir le matériau nécessaire à l'édification des murs de surface.

TEXTE : DOMINIQUE DAURY\*



La plupart des caves de Beaugency sont architecturées. C'est ce qui explique que, pour la construction des voûtes d'ogive, la décoration et l'ornementation, on allait parfois chercher un matériau plus noble dans les carrières ouvertes en bordure de ville à Garambault et à Barchelin, ou dans les environs immédiats, à Vernon et Tavers. Ces mêmes carrières alimentaient également les fours à chaux de Beaugency.

Ces caves et souterrains ont joué un rôle important dans l'essor de la ville, d'abord, d'un point de vue économique (stockage de denrées, entrepôt de vin par exemple) avec, çà et là, quelques autres utilisations, plus brèves, discrètes ou marginales, qui demeurent, aujourd'hui encore, quelque peu obscures.

Elles constituaient un véritable réseau souterrain ; ce n'est qu'au 20<sup>e</sup> siècle qu'elles ont été peu à peu murées, chacun voulant sans doute éviter les intrusions.

Après les bombardements en juin 1944, les caves ont servi à enfouir les gravats et les décombres consécutifs à la destruction. Bien souvent aussi, à une époque où le ramassage des ordures n'existait pas tel que nous le connaissons de nos jours, les détritiques qui ne pouvaient pas terminer dans le poêle ou sur le tas de fumier trouvaient une issue dans une cave...

Nous allons maintenant nous pencher sur quelques exemples de ces caves anciennes qui méritent attention, soit par leur histoire, soit en raison de leur architecture remarquable.

## • La cave de la Sourcière

Cette cave (photo 1) est située sous l'escarpe de l'ancien fossé de la première enceinte de la ville et est datée de la fin du 13<sup>e</sup> siècle ou du début du 14<sup>e</sup>. On y parvient par un escalier droit dont l'accès se trouve dans la cour (photo 2). Elle présente une voûte d'ogives chanfreinées retombant sur des culs-de-lampe à pans (photo 3). On remarque aussi l'absence de formerets. Un arc en plein cintre proposait sans doute un passage vers une autre cave. La voûte en elle-même laisse voir un appareil de moellons équarris, liés à l'origine vraisemblablement par un mortier de chaux. Il ne reste pas de traces de la maison d'origine qui surmontait cette cave.

- **La cave d'Igoire**

Cette cave (photo 4) est contemporaine de la précédente (datée de l'an 1300 environ) ; bien qu'elle soit inaccessible aujourd'hui pour en faire un inventaire photographique détaillé, elle nous est connue par les dessins de l'instituteur Abel Adam, datant de 1889, qui nous permettent d'en parler plus précisément (doc. 5).

Nous distinguons une cave gothique, deux travées voûtées d'ogives quadripartites avec doubleau médian et, là aussi, une absence de formerets, les ogives et les doubleaux retombant sur des impostes portées par des pilastres ou des culs-de-lampe. On y accédait par un escalier droit. Certains ont voulu voir dans cette cave une signification religieuse, étant donné

sa proximité avec l'église Saint-Nicolas, mais la preuve de cette interprétation n'a jamais été apportée.

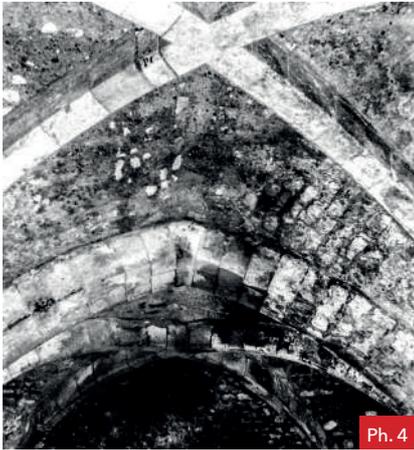
- **Une cave rue du Martroi**

Nous sommes ici en présence d'une cave à colonnes (photo 6) avec une double voûte en arcs segmentaires en plein cintre retombant sur deux colonnes médianes à chapiteau carré mouluré approximativement en quart-de-rond. Cet aspect général est trompeur : on peut la croire plus ancienne que les précédentes puisque présentant un caractère typiquement roman. Pourtant, cette cave a été construite au 15<sup>e</sup> siècle, dans les fossés de la première enceinte, par un riche bourgeois balgentien qui a voulu une construction dans un style déjà connu pour

l'époque et à l'imitation de ce qui existait déjà à cette date dans l'architecture de l'église abbatiale et du donjon.

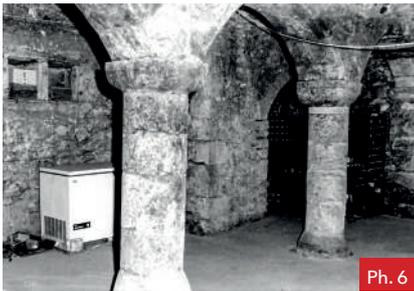
- **Une cave place du Puits-Gaillard**

Nous sommes à l'évidence dans un bâti moins cossu que les précédents (photo 7), mais nous retrouvons les mêmes constantes : des voûtes en croisée d'ogives qui ne s'appuient pas sur un chapiteau, mais sur une sorte d'abaque reposant sur un substrat grossier, pas de pilastre ou de cul-de-lampe. Ce type de construction peut même être décalé d'une voûte à l'autre. Nous pouvons imaginer qu'une croisée d'ogives existe chez le voisin puisque nous percevons le mur en moellons séparant les deux propriétés.



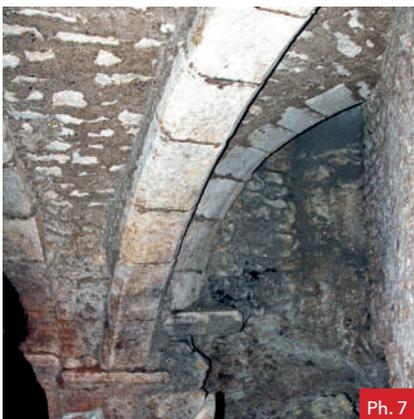
Ph. 4

Photo : Coll. particulière D. Daury



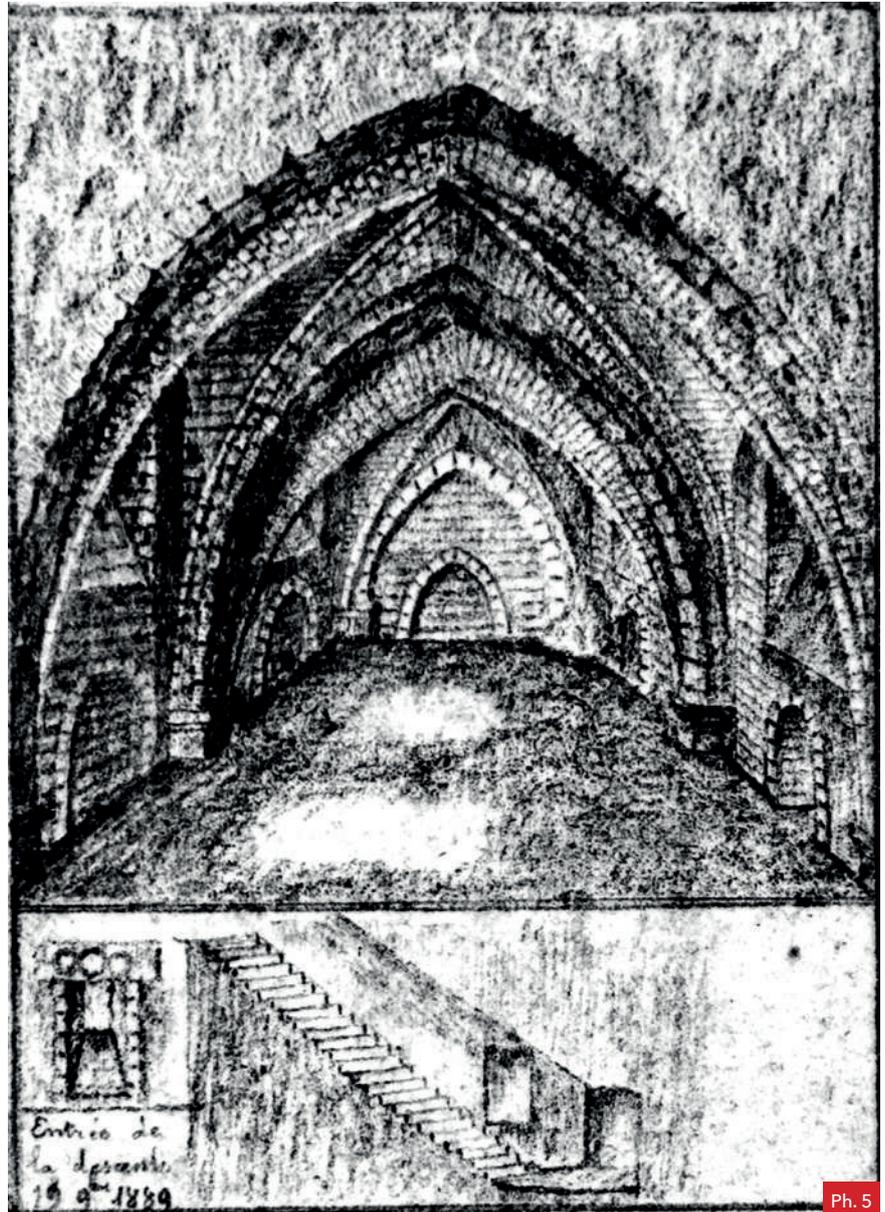
Ph. 6

Photo : Coll. particulière D. Daury



Ph. 7

Photo : Coll. particulière D. Daury



Ph. 5

Doc. : Manuscrits de Abel Adam-Médiathèque d'Orléans



Ph. 8

Photo : Coll. particulière H. Renault



Ph. 10

Photo : Coll. particulière D. Daury



Ph. 9

Photo : Coll. particulière D. Daury



Ph. 11

Photo : Coll. particulière D. Daury

#### • Les caves à puits

La majorité des Balgentiens utilisent l'eau des puits publics et des fontaines qui parsèment la ville depuis l'époque médiévale. C'est par conséquent un signe de richesse que de pouvoir s'approvisionner en eau directement de chez soi. Sur un échantillon de quarante-et-une caves étudiées à Beaugency, seules six possèdent un puits de cave. Ce puits (photo 8), fortement remanié, a pu avoir une utilisation jusqu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Il se trouve dans une cave vraisemblablement du 15<sup>e</sup> siècle, mais tellement remaniée au cours du temps que l'on n'y distingue aucun élément architectural remarquable.

Un autre puits cylindrique, aujourd'hui muré (photo 9), se trouve dans une cave datant de la fin du 12<sup>e</sup> siècle, à l'intérieur de la deuxième enceinte de la ville. Nous sommes dans un habitat

peu opulent, mais le propriétaire est tout de même assez riche pour posséder un puits à usage domestique. La voûte est banale, en moellons liés sans doute à la chaux à l'origine et visiblement maintes fois remaniée. Un mur de cloisonnement récent l'isole de l'habitation attenante.

#### • Une cave à voûtes multiples

Dans cette cave de la fin du 12<sup>e</sup> siècle ou du début du 13<sup>e</sup> (photo 10), nous voyons un beau pilier cylindrique qui sert de support à quatre croisées d'ogives, encore visibles, et reposant sur un simple tailloir. Nous sommes près de la deuxième enceinte de la ville, près d'une église aujourd'hui disparue, ce qui incite à penser que nous sommes en présence d'un entrepôt.

Si les parois et certaines parties de la voûte sont à l'état brut et laissent voir le calcaire, le système architectural

complexe (photo 11), avec doubleaux et arcs de décharge, témoigne d'une richesse certaine.

#### • Une cave à vin

Depuis la fin du 15<sup>e</sup> siècle, la culture de la vigne est attestée à Beaugency et alentours. À la fin de l'Ancien Régime, le vignoble de Beaugency produit de nombreux hectolitres de vin qui prennent le chemin de la capitale. En 1876, le phylloxéra frappe durement la viticulture régionale, laquelle s'en remettra en important des porte-greffes américains. Dès le 16<sup>e</sup> siècle, il existe à Beaugency une « étape aux vins ». Tout le réseau de caves et de souterrains de la ville sert d'entrepôt de conservation du vin en attendant sa commercialisation. De nombreux escaliers droits portent d'ailleurs encore les traces des anneaux du système de descente et de remontage des fûts et barriques.

Le meilleur exemple de cette « étape aux vins » est une cave monumentale (photos 12 et 13), une des plus vastes de Beaugency, qui s'enfonce à plus de huit mètres sous terre, sur deux niveaux et avec une élévation remarquable. Toutes les voûtes sont en plein cintre et remontent vraisemblablement à la fin du 12<sup>e</sup> siècle.

Cette élévation a soulevé, aux 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles, quelques questions. En plus du stockage du vin, on y entreposait des denrées alimentaires, la température constante permettant une meilleure conservation. C'est ce qui a poussé un historien orléanais à qualifier cette cave de « grenier d'abondance en période de siège ».

Une autre hypothèse serait celle d'une utilisation religieuse. En raison de son architecture et de sa forme, cette cave a en effet plus l'apparence d'un édifice religieux que d'un entrepôt. Mais cette affirmation n'a jamais été confirmée.

#### • Une cave abbatiale

Cave ou souterrain ? Les sources fiables manquent quant à l'histoire de ce magnifique ensemble aujourd'hui sous la cour d'une école (photos 14 et 15). Il s'agit de toute évidence d'un bâti religieux remarquable du début du 11<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle l'abbaye de Beaugency a été fondée. Cet ensemble présente un style roman des plus purs et des plus dépouillés. Les interrogations demeurent : crypte d'une église plus ancienne ? Lieu de culte ? Cave ? Entrepôt ? Ce sont là les seuls vestiges d'une abbaye qui a connu les vicissitudes du temps (incendies, guerres) avant d'être complètement ruinée en 1567 pendant les guerres de Religion. Une bonne partie de cet énorme bâti a servi à l'évacuation de gravats à la suite du bombardement de Beaugency par les Alliés en juin 1944.

#### • Une cave seigneuriale

La cave des sires de Beaugency (photo 16). S'il ne reste absolument

rien du bâti roman de l'ancien logis des sires de Beaugency, élevé au 11<sup>e</sup> siècle, la cave - bien rénovée - est emblématique d'une habitation noble. On y trouve plusieurs galeries voûtées en berceau, les arcs en plein cintre reposant sur les piliers carrés sans chapiteau, mais présentant un abaque souvent travaillé. Cette cave est aujourd'hui murée à l'endroit où elle communique directement avec le logis Renaissance adossé, celui de Dunois, bâtard d'Orléans et compagnon de Jeanne d'Arc. Mais le plus remarquable dans cet ensemble est sans conteste l'escalier en vis (photo 17) que l'on découvre en soulevant une trappe. C'est le seul escalier de cave de ce type dans Beaugency. Il devait assurément se prolonger à l'extérieur, dans une tour d'escalier destinée à desservir les différentes pièces du logis, comme il était d'usage à cette époque (début du 12<sup>e</sup> siècle).

\* Dominique Daury est président de la SAHB (Société archéologique et historique de Beaugency) et professeur d'allemand.



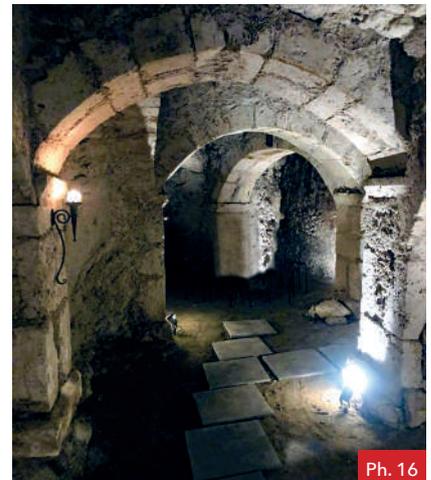
Ph. 12

Photo : Coll. particulière D. Daury, SAHB



Ph. 13

Photo : Coll. particulière D. Daury, SAHB



Ph. 16

Photo : Coll. particulière D. Daury



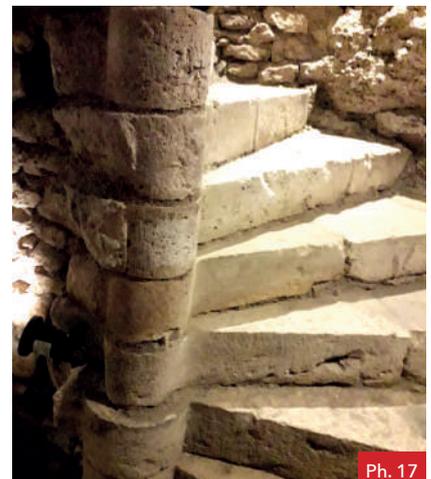
Ph. 14

Photo : Coll. particulière D. Daury



Ph. 15

Photo : Coll. particulière D. Daury



Ph. 17

Photo : Coll. particulière D. Daury

# HÔTEL SAVARE, UN LIEU MÉCONNU AU CŒUR DE BLOIS

L'Hôtel Savare à Blois, inhabité depuis près de vingt ans, retrouve une nouvelle vie sous la houlette de ses nouveaux propriétaires. L'occasion pour cet édifice médiéval de révéler ses trésors souterrains remarquables. Visite.

TEXTE ET PHOTOS : MATTHIEU MARQUAILLE



Situé entre la rue Porte-Côté et la rue Porte-Chartraine, plus précisément dans la rue Chemonton, l'Hôtel Savare, un des fleurons du secteur sauvegardé du vieux Blois, est entouré d'autres très beaux hôtels particuliers de différentes époques, pour certains inscrits ou classés au titre des monuments historiques. Nous découvrons cette demeure en octobre 2018 et tombons sous son charme.

Nous décidons de quitter la région parisienne pour redonner vie à cette très belle maison que tous les Blésois ne connaissent pas. En retrait des autres façades de la rue, elle se fait discrète derrière son grand portail.

## **DES BÂTIMENTS INHABITÉS DEPUIS PLUS DE 25 ANS**

La propriété n'avait toutefois plus été habitée depuis plus de deux décennies, ou seulement de façon très ponctuelle. Nous n'avions alors que peu d'informations sur son histoire. L'acte notarié nous permettait seulement de remonter au

début du 20<sup>e</sup> siècle. C'est en 2020, après l'achat, que nous avons lancé nos premières recherches historiques. Sur les conseils de Bruno Guignard, responsable du fonds patrimonial aux bibliothèques de Blois, nous nous sommes concentrés sur les archives départementales dans le but de retisser le fil des propriétaires successifs. D'actes notariés en inventaires de successions, nous avons pu remonter ainsi jusqu'au 13<sup>e</sup> siècle. Sa restauration est désormais en route, aussi bien celle des parties visibles, l'hôtel lui-même et ses dépendances, que celle des parties souterraines.

## **UN HÔTEL PARTICULIER, DES DÉPENDANCES, UNE COUR ET... DEUX CAVES SOUTERRAINES !**

Le bâtiment principal a été bâti sur un ensemble de caves organisées aujourd'hui sur deux niveaux. Un premier niveau, que l'on découvre derrière une porte ancienne avec serrure en bois, se révèle après une première volée d'escalier de dix-sept marches. Cette

première cave se compose de deux longues travées voûtées de plus de 12m de longueur et 2,50m de hauteur. Ces deux travées sont ponctuées de trois soupiraux donnant sur la cour. Ce niveau était autrefois le rez-de-chaussée du bâtiment précédent d'origine Renaissance. La présence de plusieurs corbelets en pierre aux extrémités laisse à penser qu'un plancher en bois existait préalablement aux voûtes en pierre. Le plafond ancien, disparu aujourd'hui, a été remplacé par des voûtes en maçonnerie enduites à la chaux aux 17<sup>e</sup> ou 18<sup>e</sup> siècles. Des colonnes et chapiteaux sobres, mais de belle facture, soutiennent quatre beaux arcs en pierre prenant la forme d'anses de panier surbaissées.

Le mur de refend central en brique, plus récent, est percé de trois passages munis de portes pleines ou ajourées. Ces portes desservaient autrefois la cave à vin, la réserve de charbon et l'accès à la seconde cave. Au fond de la première travée,

plusieurs éléments témoignent de la présence d'un four, d'une arcade de pierre et de deux niches de part et d'autre autrefois équipées de volets. Le cul-de-four a été refermé, mais nous avons pour projet de le redécouvrir.

Un second niveau, accessible par une volée de quarante-deux marches, nous mène à une cavité naturelle aménagée sans doute dès l'époque médiévale et servant vraisemblablement de cellier, en témoignent les multiples anneaux de fer disposés tout le long des marches d'escalier.

Cet espace aménagé en profondeur a été à l'origine du fait que le site fut référencé, au début du 20<sup>e</sup> siècle, comme abri de défense passive... Il figure d'ailleurs sur un plan de 1926 parmi les six abris de ce type à Blois. Plus tard, la famille possédant la propriété pendant la Seconde Guerre mondiale cette fois a déclaré s'y être régulièrement cachée pour se protéger des bombardements en 1940 et 1944.

#### UN ÉLÉMENT ARCHITECTURAL REMARQUABLE

Un chapiteau médiéval, probablement du 13<sup>e</sup> siècle selon les historiens et spécialistes locaux, est présent dans le

second niveau de cave. Il est ornementé de quatre feuilles d'acanthé dans les angles et de quatre trèfles stylisés sur chaque face. Placé au centre de l'espace, ce chapiteau reprend la charge de quatre arcades de pierre en plein cintre. Un second chapiteau du même type, mais plus dégradé, est visible dans la cave contiguë dont l'accès se trouve rue Porte-Chartraine.

#### D'ANCIENNES OCCUPATIONS

Parmi les propriétaires antérieurs, nous trouvons la communauté des Chapelains de la chapelle Saint-Eloy, au sein de la collégiale Saint-Sauveur, disparue, depuis la Révolution, de l'avant-cour du château royal. Cette communauté religieuse occupa le site de la rue Chemonton durant deux siècles. La partie médiévale de la cave date très probablement de cette époque. Plusieurs indices sont également visibles dans les murs de l'hôtel particulier. Des traces sont observables sur les murs pignons par exemple et suggèrent la forme du précédent édifice. Coiffé d'une couverture à deux pans à l'inclinaison très prononcée, celle-ci a été modifiée à la Mansart avec brisis et terrasse au 17<sup>e</sup> siècle, selon les archives.

#### UN PROJET ÉVÉNEMENTIEL ET CULTUREL

Dès 2021, l'Hôtel Savare a ouvert ses portes de façon exceptionnelle. En septembre, avec l'accueil de plus de 700 visiteurs lors des Journées européennes du patrimoine, puis en octobre en proposant à plus de 200 visiteurs, petits et grands, des visites contées. Celles-ci invitaient à parcourir la maison et ses caves métamorphosées au sein d'un décor restituant les ambiances d'autrefois.

Dans le futur, l'objectif est d'ouvrir ponctuellement les lieux et de proposer une programmation culturelle et artistique : des expositions, des performances, des dégustations ou encore des visites contées.

Nous vous attendons nombreux dès l'été 2025 pour partager un moment convivial et redécouvrir ce patrimoine urbain méconnu.

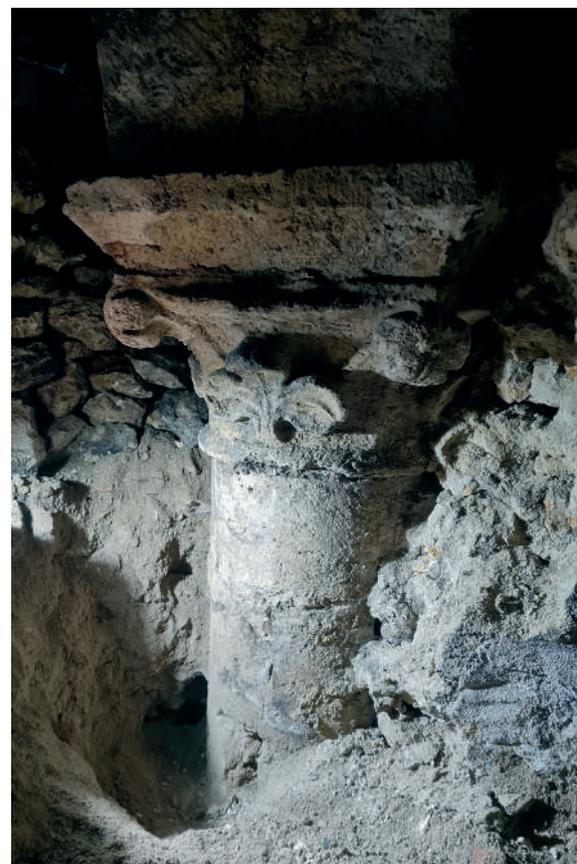
#### LES CAVES DE L'HÔTEL SAVARE À BLOIS

11 rue Chemonon

41000 Blois

<https://www.facebook.com/MatthieuMarquaille1983/>

MatthieuMarquaille1983/



# APPROCHE TYPOLOGIQUE DES CAVES

TEXTE, PHOTOS ET DOCUMENTS : PHILIPPE TOURTEBATTE



Parmi les grandes mutations architecturales qui marquent l'habitat du 21<sup>e</sup> siècle, on constate l'absence de caves et la suppression des cheminées à foyer ouvert. Pendant plus de 2 000 ans, la cave était un lieu à usage multiple lié aux habitudes alimentaires issues des productions locales.

L'objectif majeur de la cave est de disposer d'une zone froide dans l'habitat pour la conservation des aliments sous des formes diverses : silos pour les légumes-racines, salage pour les viandes et poissons.

Bien sûr, on garde à l'esprit la conservation des vins en bouteilles en oubliant l'élevage des vins qui se faisait surtout en tonneaux comme pour le cidre, le poiré, les ratafias et la bière, boisson très répandue dans les campagnes.

Le Moyen Âge regorge de témoignages sur ces sujets et nous indique que l'on travaille également dans le sous-sol en période hivernale.

La cave a également une utilité sur le plan sanitaire pour le bâti ancien : elle permet de réguler l'hygrothermie de la base de la maison et d'évacuer l'humidité et les gaz nocifs (radon

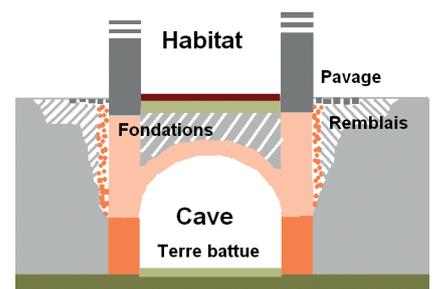
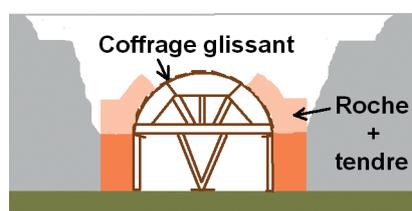
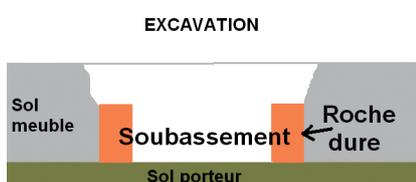
dans les régions exposées) grâce à ses soupiraux et portes d'entrées qui donnaient sur l'extérieur de l'habitat.

Il est donc possible de proposer une typologie des caves qui tient compte du milieu où elles sont implantées avec les particularités géologiques des sols en place puisque la cave est édifiée dans le sous-sol. On peut donc distinguer, de façon non exhaustive, quatre grandes familles de caves :

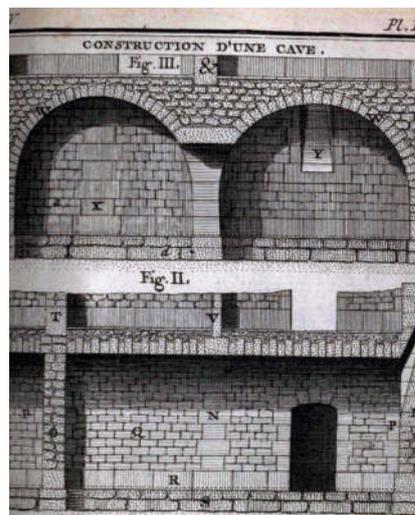
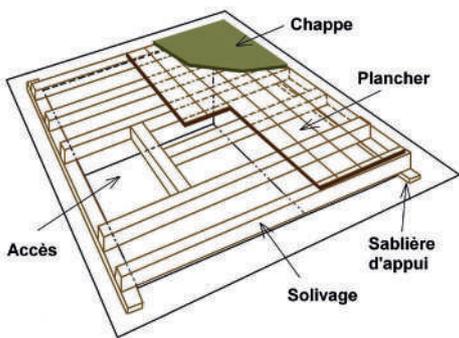
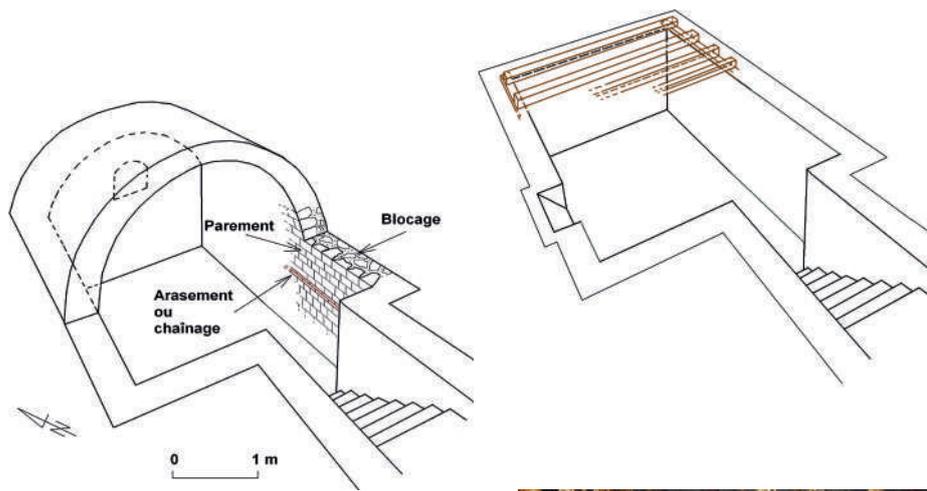
- Les caves construites en maçonneries de roches ou de briques.
- Les caves creusées dans la roche géologique en place.
- Les caves avec un système constructif mixte : maçonneries/galeries creusées dans la roche.
- Les exploitations souterraines de matériaux (carrières) réutilisées en cave.

Les caves construites en maçonneries de roches ou de briques, ou caves construites à ciel ouvert, sont les plus fréquentes car directement liées à la maison qui repose sur les structures de la cave. Ces édifices sont établis dans les terrains où la présence de l'eau proche ne permet pas de creuser profondément le sous-sol. Elles sont enterrées ou semi-enterrées et, parfois, isolées de l'habitat. Leur système constructif consiste à réaliser une excavation dans laquelle on construit des murs qui servent de fondation à la maison en surface. Leur couverture est constitué soit par un plancher en bois ou, plus fréquemment, par une voûte en maçonnerie de plein cintre ou en anse de panier pour les portées plus grandes.

Ce système connu depuis l'époque gallo-romaine va perdurer jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle dans toute la France.



Ci-dessus : phases de réalisation d'une cave construite à ciel ouvert.



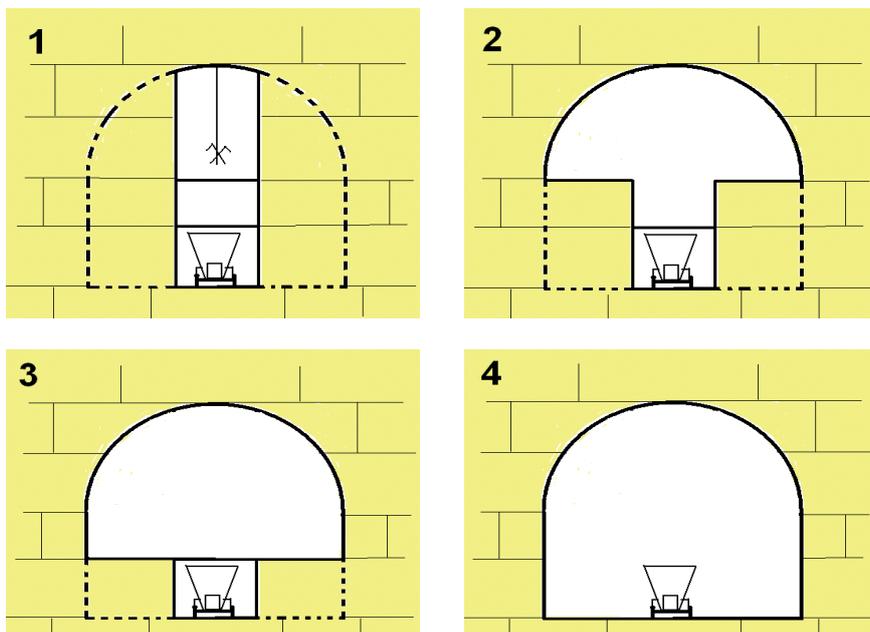
Ci-dessus : construction d'une cave en pierre et en brique aux 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles (Traité Blondel/BNF).

À gauche : exemples de caves gallo-romaines maçonnées (3<sup>e</sup> siècle de notre ère - fouilles région Grand-Est).  
Et comparaison avec une cave actuelle abandonnée d'une maison paysanne en Bourgogne. Pour les maçonneries, on utilise les roches provenant directement du sous-sol (calcaires, schistes, granits, etc.) ou des briques de terre cuite hordées aux mortiers de chaux ou de terre argileuse.

Les caves creusées dans la roche géologique en place sont souvent annexées à celles maçonnées afin de consolider les entrées. Il s'agit bien de cavités spécifiques pour le stockage alimentaire (solides et liquides) constituées par des réseaux de galeries et non des carrières de pierre ; cependant, cela n'exclut pas l'utilisation des matériaux issus du creusement.  
Les formations géologiques sédimentaires sont les lieux privilégiés pour un creusement plus facile, grâce à leurs lithologies, que celui des roches éruptives dans lesquelles il existe tout de même ce type de cavité que l'on rencontre sur tout le territoire.  
La voûte de plein cintre reste le mode constructif le plus courant car il permet une meilleure répartition des contraintes dues aux terrains et aux constructions sus-jacentes.

Leurs dimensions sont variables suivant la nature des sous-sols et souvent dictées par la taille des

tonneaux d'élevage des vins car la France a été de tout temps un pays viticole prépondérant.



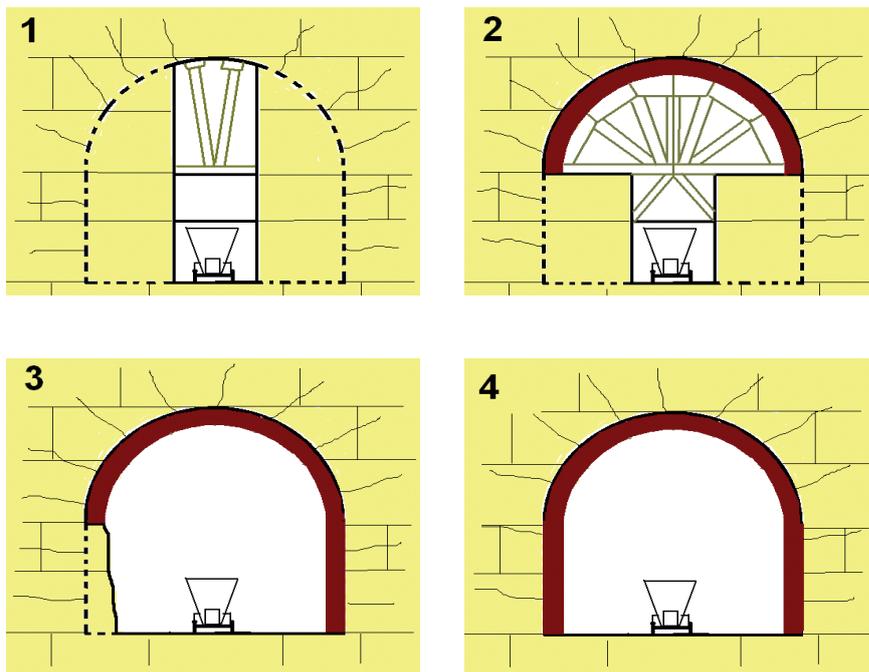
Ci-dessus : exemple de phasage de creusement dans la roche en place solide.

Les caves avec un système constructif mixte : maçonneries/galeries creusées dans la roche concernent les formations géologiques friables où il faut assurer la pérennité des ouvrages. Leur mode de creusement est inspiré par les techniques manuelles des tunneliers et des mineurs de fond.

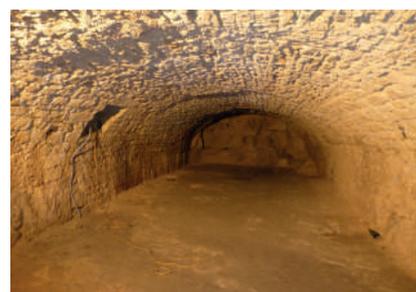
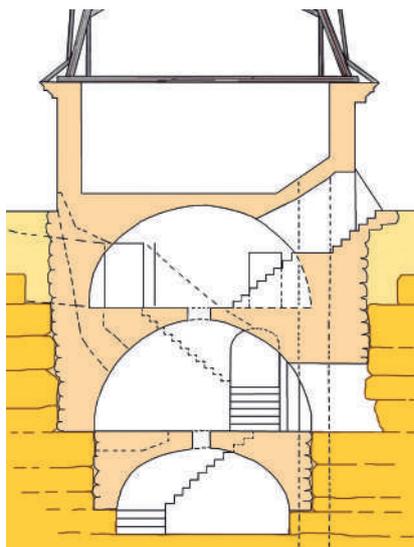
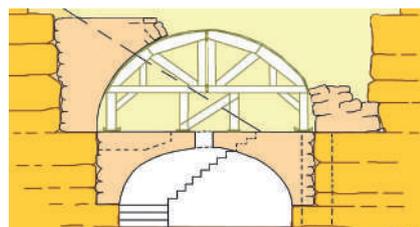
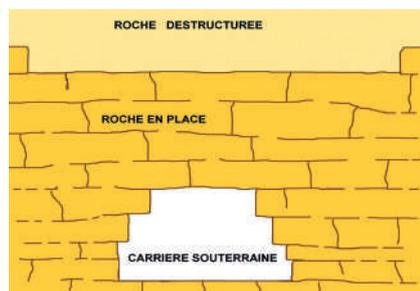
Les exploitations souterraines de matériaux (carrières) réutilisées en cave fonctionnent souvent avec un habitat troglodytique. Les formations de calcaires tendres, qui couvrent la moitié du territoire, sont leurs lieux de prédilection : vallées de la Loire, de l'Aisne, de la Vienne, etc. Les carrières sont proches des cours d'eau qui facilitent le transport des matériaux, mais cela n'empêche pas une extraction dans les massifs isolés, là où le calcaire est facile à extraire. Ces carrières réutilisées en champignonnières ou en caves viticoles forment ainsi un exemple parfait de « recyclage » de cavités préexistantes. On observe également une gestion

de l'utilisation des matériaux directement issus du sous-sol pour la construction de l'habitat de surface grâce à un

phasage d'exploitation où la carrière semble « programmée » pour devenir une cave. •



Ci-dessus : exemple de confortation du ciel par chemisage en briques.



Ci-dessus : un exemple plus rare d'une carrière souterraine qui devient une carrière à ciel ouvert ensuite transformée en cave, la cave profonde étant ainsi une cave « froide » ou glacière. Maison de 1750 à Neuville-Day, dans les Ardennes ; ancienne dépendance de la chartreuse du Mont-Dieu.

### UNE PREMIÈRE EN FRANCE : L'INSCRIPTION DES CAVES DE LA CHAMPAGNE AU PATRIMOINE MONDIAL PAR L'UNESCO

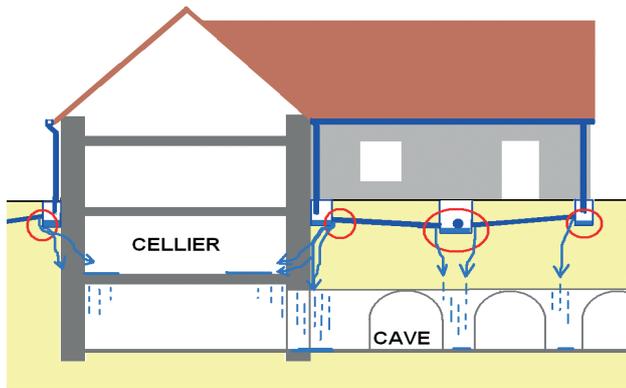
Le 4 juillet 2015, à l'unanimité de ses 21 membres, le Comité du patrimoine mondial de l'Unesco, réuni à Bonn, en Allemagne, a décidé d'inscrire les sites « Coteaux, maisons et caves de Champagne » sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, dans la catégorie des paysages culturels évolutifs vivants. Il s'agit bien d'un paysage vertical : vignes, architecture visible (maisons) et invisible (caves) qui concerne les 320 communes de l'appellation Champagne réparties sur la Marne, l'Aube, l'Aisne, la Haute-Marne et la Seine-et-Marne. Le développement de la production et du Champagne exigeant de vastes lieux d'élaboration et de conservation, l'utilisation des caves existantes, d'anciennes carrières médiévales, le creusement de nouvelles caves, de galeries et de caveaux sur plusieurs niveaux ont abouti à la création d'un réseau souterrain d'une ampleur exceptionnelle et unique au monde. C'est la face cachée du paysage champenois, avec ses « villes sous les villes et villages » et plusieurs centaines de kilomètres de galeries avec des volumes d'extraction de matériaux qui dépassent ceux des grandes pyramides d'Égypte...

Pour en savoir plus : [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

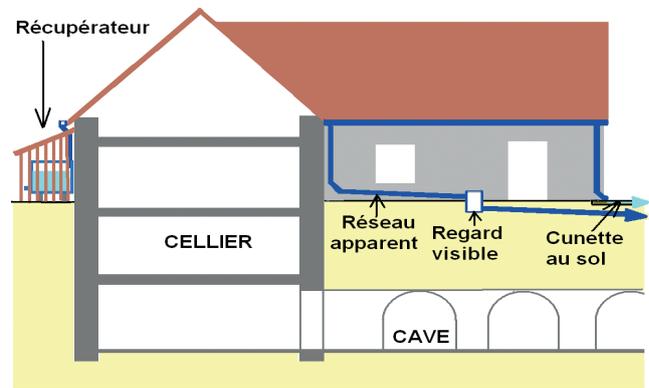
# ALTÉRATIONS MAJEURES DES ANCIENNES CAVES MAÇONNÉES

TEXTE ET DOCUMENTS : PHILIPPE TOURTEBATTE

Les deux causes principales d'altérations anthropiques des caves anciennes sont l'humidité et les surcharges.

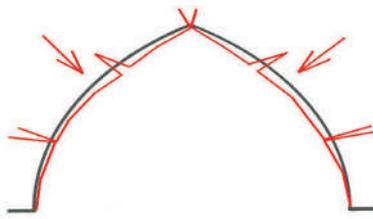


Évacuations et regards enterrés : sources majeures des désordres.

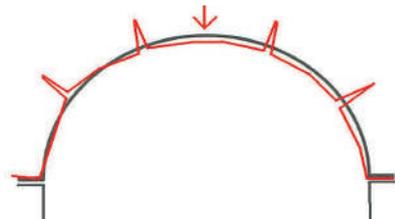


La situation idéale : tout est visible, on peut intervenir dès que l'on observe une anomalie.

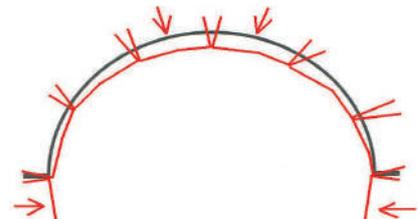
Ci-dessous : profils des déformations des voûtes dues aux surcharges (traits rouges) et zones de contraintes (flèches rouges) ; profil initial de la voûte en trait noir.



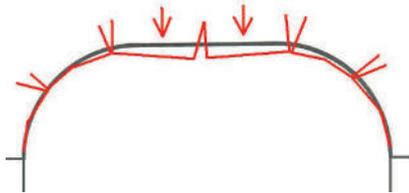
Voûte en arc brisé (ou ogive).



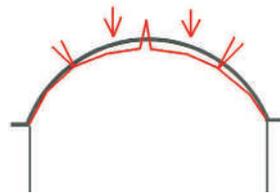
Voûte de plein cintre.



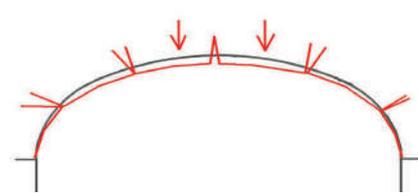
Plein cintre avec ripage des pieds droits.



Voûte en arc surbaissé.



Voûte en arc segmentaire.



Voûte en anse de panier.

## L'HUMIDITÉ

Les matériaux anciens peuvent perdre plus de 40 % de leur résistance s'ils sont fortement humides. Les fuites d'eaux des réseaux enterrés et encastrés, donc invisibles, sont les causes majeures des dégâts observés : évacuations des eaux pluviales, eaux usées, regards fuyards, raccords et robinets des adductions, etc. À ces phénomènes s'ajoute l'humidité naturelle de la cave non régulée à cause d'une obstruction des soupiraux.

## LES SURCHARGES PONCTUELLES OU PERMANENTES

À la perte de résistance due à l'humidification, les matériaux s'ajoutent leur poids propre qui peut être doublé lorsqu'ils

sont chargés en eau. Les interventions mal maîtrisées sur un bâtiment ancien génèrent fréquemment des surcharges permanentes supplémentaires sur les ouvrages existants : dalles, murs, cloisons, poutres en béton armé par exemple. On oublie également les surcharges ponctuelles dues aux travaux - usage d'engins lourds, stockage concentré des matériaux, etc. - qui n'ont pas été prévues dans la conception initiale du bâtiment ancien.

## QUE FAIRE ?

a) Établir un diagnostic des ouvrages avant travaux avec une parfaite connaissance des matériaux constitutifs des ouvrages, de leurs aptitudes à de nouvelles charges et de leurs comportements.

b) Supprimer toutes les causes d'humidité et prévoir des réseaux contrôlables visibles dans le cas d'un projet.

c) En cas de désordres importants : réalisation de confortations après compréhension des causes (piliers, poutres, arcs, injections, etc.). L'assistance d'un géotechnicien s'avère parfois nécessaire. •

## POUR EN SAVOIR PLUS :

*Guide de conservation des caves de Champagne*

En téléchargement gratuit

[www.champagne-patrimoine mondial.org](http://www.champagne-patrimoine mondial.org)

# UN POINT DE DROIT : LA CAVE ET SA LIMITE DE PROPRIÉTÉ

TEXTE ET DOCUMENTS : PHILIPPE TOURTEBATTE



Ci-dessus : caves médiévales accessibles par la rue, un droit d'usage sur la voirie publique.

## DROIT DE PROPRIÉTÉ DU SOUS-SOL (TRÉFONDS) ET DÉLIMITATION

La propriété du sous-sol, ou propriété du tréfonds, ne connaît pas d'autres limites que celles fixées par l'article 552 du Code civil : « *La propriété du sol emporte la propriété du dessus et du dessous.* » La propriété souterraine est délimitée au même titre que la propriété en surface : il y a projection dans le sous-sol de la limite séparative des parcelles superficielles. Cela signifie que le propriétaire du sol est également propriétaire des cavités qui se trouvent à l'aplomb de son terrain, même s'il ne les a jamais explorées ni exploitées lui-même.

La profondeur de cette propriété souterraine n'est pas déterminée par le Code civil et va, en théorie, jusqu'au centre de la terre. Cepen-

dant, l'article 552 n'édicte qu'une présomption simple, susceptible de s'effacer devant la preuve contraire. Ainsi, le propriétaire du sous-sol (tréfonds) ou le titulaire d'un droit peuvent toujours apporter la preuve de leur droit contre les prétentions du propriétaire de la surface. Cette éventualité est prévue dans l'article 553 du Code civil, notamment pour le cas des ouvrages souterrains. Les tribunaux sont unanimes à reconnaître que la preuve peut être apportée soit par la production d'un titre, soit par une présomption plus forte, soit encore par la possession trentenaire.

Il existe également une dérogation à l'article 552 en cas de présence dans le sous-sol de certaines substances minérales qui peuvent être exploitées pour l'intérêt national (art. 2 du Code minier).

## DISSOCIATION DU TRÉFONDS (SOUS-SOL) DE LA PROPRIÉTÉ DU SOL, LOCATION OU VENTE DU TRÉFONDS

Il est possible de dissocier juridiquement la propriété foncière de la propriété tréfoncière.

Le propriétaire du sol peut donc vendre, donner ou louer de façon autonome le sous-sol de son terrain sans pour autant être obligé de faire de même pour la propriété superficielle. Une expropriation peut ainsi porter sur le seul sous-sol, à l'exclusion de la surface ou inversement.

Il y a donc une sorte de « stratification juridique », chaque strate pouvant appartenir à un propriétaire différent.

## ACQUISITION PAR PRESCRIPTION DU TRÉFONDS

Il y a possibilité d'acquérir par prescription la propriété du sous-sol, c'est-à-dire

d'en devenir propriétaire par un usage prolongé sans être propriétaire de la surface.

Rappel de l'article 2229 du Code civil : « Pour pouvoir prescrire, il faut une possession continue et non interrompue, paisible, publique, non équivoque et à titre de propriétaire. » L'article 2262 du Code civil ajoute la condition de l'écoulement d'une durée de trente ans. Cela exige un usage du sous-sol à la vue de tous, y compris du vrai propriétaire, de façon non équivoque et en pensant que l'on est effectivement propriétaire des lieux (à titre de propriétaire) et que l'on en a toutes les apparences aux yeux des tiers.

### DROIT D'USAGE, SERVITUDES EN CAS D'ENCLAVE SOUTERRAINE ET ACCÈS

Des problèmes d'accès aux cavités souterraines se présentent fréquemment lorsqu'un réseau se développe sous le terrain d'un propriétaire, alors que l'entrée se situe sur le terrain d'un autre. Rappel de l'article 682 du Code civil : « Le propriétaire dont les fonds sont enclavés et qui n'a sur la voie publique aucune issue ou qu'une issue insuffisante, soit pour l'exploitation agricole, industrielle ou commerciale de sa propriété (...) est fondé à réclamer sur les fonds de ses voisins un passage suffisant pour assurer la desserte complète de ses fonds, à charge d'une indemnité proportionnée au dommage qu'il peut occasionner. » L'existence de cavités sans entrée sur le fond sous lequel elles se développent est un véritable enclavement du tréfonds.

Cependant, les propriétaires des cavités sans accès à partir de leurs terrains dépendent souvent du bon vouloir du propriétaire du fond sur lequel se trouve l'entrée de la cave.

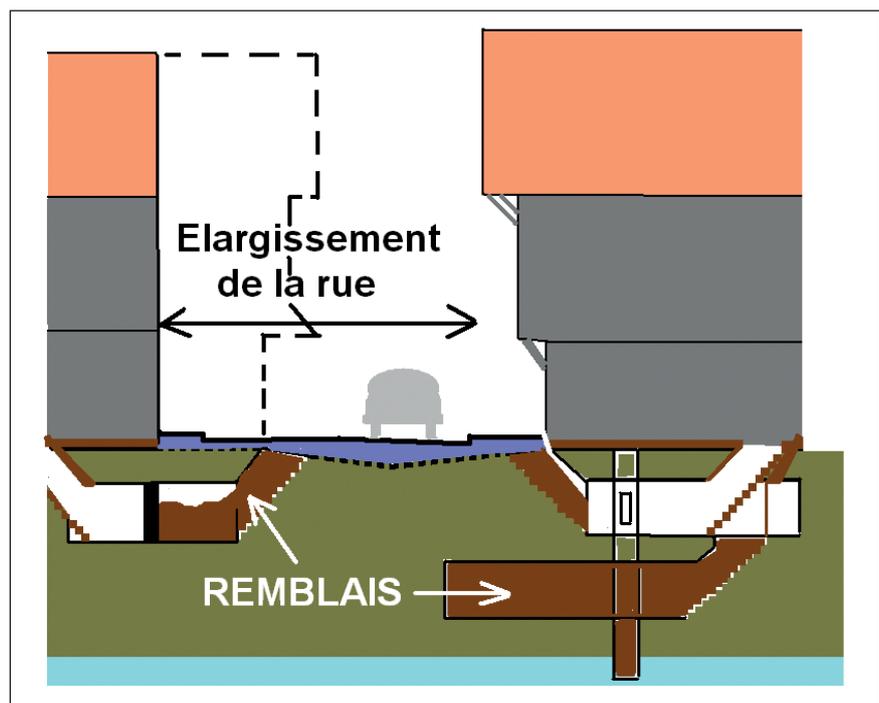
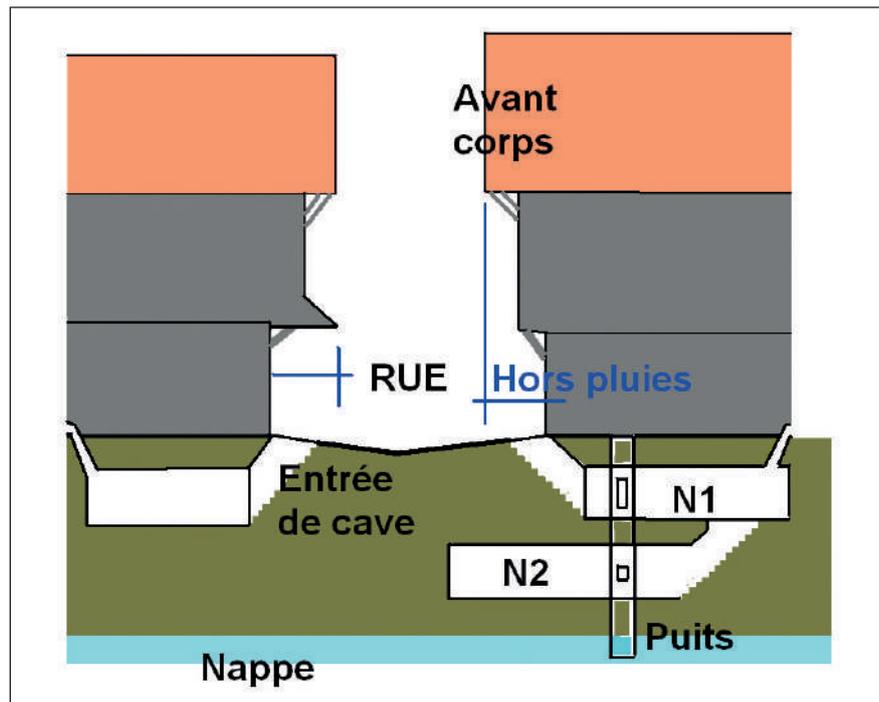
Certains se considèrent même comme propriétaire de l'ensemble du réseau sous le prétexte que l'entrée est située sur leur terrain. Cette situation est juridiquement inexacte. Le législateur a établi une servitude de passage uniquement pour les relations de fond à fond, c'est-à-dire en surface, et non de tréfonds à tréfonds ou de fond à tréfonds. La jurisprudence a interprété largement sa volonté et admet que le propriétaire d'une galerie souterraine peut bénéficier d'un droit de passage sur et sous la propriété d'une personne

pour accéder au terrain où se trouve l'accès.

Le souci de contrôle face au monde souterrain est déjà présent, surtout dans les grandes agglomérations où des ordonnances interdisent de creuser sous la voirie dès le 16<sup>e</sup> siècle.

Pour les caves existantes, des arrêtés municipaux imposent dès le 19<sup>e</sup> siècle de murer les cavités à l'aplomb des murs de façade. Il convient donc de se

renseigner au préalable si de tels arrêtés ont été pris à cet effet. Ceux-ci sont basés sur les relevés cadastraux terminés vers 1840 qui ne prennent pas en compte les limites plus anciennes du bâti. L'usage des transports mécaniques va durcir la réglementation notamment par les plans d'alignement qui se multiplient vers 1920 en détruisant le patrimoine aussi bien de surface que souterrain. •



Ci-dessus : exemple fréquent d'abandon de caves médiévales après mise en alignement du bâti au 20<sup>e</sup> siècle.

## HOMMAGE À LÉON CHAREYRE

La ferme Philip va rester bien silencieuse cet été après la disparition, le 5 décembre 2023, de Léon Chareyre, son « guide conservateur ».



La ferme Philip couverte en genêts (2022).

Ce bâti de Sainte-Eulalie, au pied du mont Gerbier-de-Jonc, fait partie des derniers témoignages des grandes fermes aux toits réalisés en genêts, les « palhisses » ou paillasses, dédiées à l'élevage bovin du plateau ardéchois.

La ferme Philip existe depuis le milieu du 16<sup>e</sup> siècle. Léon disait 1530, ce qui a été confirmé par des recherches menées par Michel Engles et Alain Groisier, puis par un article du numéro 33 (2021) des *Cahiers du Mézenc*. Après avoir abrité deux familles, une à chaque extrémité, elle est reprise en totalité par la famille Chareyre.

Les parents de Léon y ont eu six enfants, deux filles et quatre garçons, dont un mort en bas âge. Léon était le deuxième des enfants vivants.

À la mort de son père en 1952, alors que Léon a 20 ans, c'est l'aîné Charles qui prend la suite de l'exploitation, et Léon est déclaré soutien de famille.

Léon se forme à la mécanique, puis à la maçonnerie et, en 1967, il revient au pays.

Avec son jeune frère Jean-Marie, il construit « la maison neuve » et s'y installe.

Dès ce retour, Léon se passionne pour le patrimoine rural du plateau. Il devient expert en construction et en restauration des toits de lauze et des toits en genêts, spécificité de cette partie du plateau où le genêt est abondant et ne coûte que le travail du « piqueur ».

Très vite, Léon coopère avec les associations patrimoniales locales : Maisons paysannes d'Ardèche avec Michel Carlat, son premier président passionné de ce patrimoine rural, l'association Liger, Les Amis du Mézenc, Les Compagnons du Gerboul, associations auxquelles Léon consacre ses talents de formateur pour la pose de la lauze et le piquage du genêt.

Pour l'association nationale Construire le patrimoine, de Nicole Vallery-Radot, de la revue *Marie Claire*, il participe à un salon patrimonial au Grand Palais où il construit en 1981 une réplique de « palhisse ».



Léon pour ses 90 ans entre amis.

Durant la pause hivernale, à une époque où il y avait encore de la neige, Léon participe au développement touristique du plateau comme perchiste, et pratique le ski de randonnée.

Durant la saison touristique, avec l'aide de sa sœur Marie-Thérèse, avec qui il partage la maison neuve, il fait visiter la ferme ; occasionnellement, toute la famille s'y implique. Il en a fait un lieu de témoignage du mode de vie des paysans du plateau, resté dans l'état dans lequel il était jusque dans les années 1960 alors qu'il était habité par la famille. Léon y raconte la vie laborieuse qui y était menée tout comme les bons moments passés, et que lui-même y a vécus jusqu'à l'âge adulte.

À vrai dire, Léon « valait le détour » tout autant que sa ferme, pour sa gentillesse, son sourire malicieux, son merveilleux accent dans lequel la langue occitane n'était jamais loin, et sa façon de nous faire revivre la vie de la ferme.

La visite ne pouvait pas durer moins de deux heures. Elle commençait au bout du bâtiment dans la pièce unique qu'oc-



Léon lauseur.



Léon piqueur de genêt.



Léon montrant son berceau devant le lit clos.



Léon sur son échelle pour « pétasser » son toit.



Les tenalhs pourris.



Les greffes mises en place.



La couverture en genêts est rétablie.

cupait la famille, séparée de l'étable par deux lits clos, un pour les parents, un pour les enfants. Lors des visites, Léon ne manquait jamais de sortir son berceau du lit clos.

On visitait ensuite la partie principale du bâtiment qu'occupaient les bovins sous le foin stocké pour le long hiver dans le fenil. On y montait pour la suite de la visite et Léon faisait une démonstration de piquage de genêt sur une maquette faite tout exprès.

Puis la visite se poursuivait dans la sorte de petit musée que Léon avait constitué dans le second logement avec toutes les coupures de presse qui les concernaient lui et la ferme.

Elle se terminait devant la ferme où Léon, sur sa longue échelle, assurait une démonstration de « pétassage » du genêt sur les zones dégradées par la burlé (vent du Nord) l'hiver précédent.

Léon a fait rayonner le plateau ardéchois bien au-delà de son périmètre en accueillant à la ferme de nombreuses personnalités dont le livre d'or déborde de témoignages, des émissions d'informa-

tion radio et télévision, des reportages patrimoniaux, des jeux télévisés comme *La Carte aux trésors*, l'équipe cinématographique du film *Au fond des bois* de Benoît Jacquot...

Mais lors de l'hiver 1995, tout a failli s'arrêter. L'abondance de la neige en amont de la ferme pèse contre la toiture, les pièces de charpente, les « tenalhs », dont le bas avait pourri, se brisent et Léon se désespère.

Heureusement, Pierre Dubant, fils du délégué adjoint de l'époque, réalise les pièces nécessaires à la réparation, tandis que Gérard Barras, animateur de l'équipe qui a restauré le hameau du Vieil Audon près de Balazuc, puis créateur d'Ardelaine, mobilise son groupe pour restaurer la charpente... et le moral de Léon.

Léon redouble alors d'attention pour entretenir et valoriser la ferme familiale, si bien qu'en 2018 la direction régionale des Affaires culturelles décide de l'inscrire à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques en même temps que la *Ferme de la Besse*,

restaurant de ses amis Gérard et Éliane Méjean, aujourd'hui tenu par leur fils Mathieu, et que deux autres fermes du plateau.

Mais Léon n'ayant ni épouse ni enfant, la charge de la ferme revient à son dernier frère vivant, Jean-Marie. Face à la charge que cela représente, Jean-Marie cherche une solution. Maisons paysannes d'Ardèche et les amis de Léon accompagnent cette recherche car l'œuvre de celui-ci ne peut rester sans suite.

À la mémoire de Léon (1932-2023), notre plus ancien et plus fidèle bénévole ardéchois.

Bernard Leborne au nom des amis de Léon et de Maisons paysannes d'Ardèche

Voir également *De lauze et de genêt, les toitures des grandes fermes de la montagne ardéchoise*, article de B. Leborne paru dans le n° 194 de la revue MPF (2014)

[LOZÈRE]

MPF EN ACTION

## DEUX FORMATIONS ESSENTIELLES POUR LA CONSERVATION DE NOTRE PATRIMOINE VERNACULAIRE BÂTI SONT PROPOSÉES EN LOZÈRE



Photos : Nicole Confolent-Chabannes



Des artisans ont constaté que les savoir-faire locaux ayant généré paysages et maisons traditionnelles de nos territoires ruraux disparaissaient. Ils proposent

donc, depuis 2002 pour les artisans bâtisseurs en pierres sèches et depuis 2018 pour les artisans couvreurs lauziers, une formation à ces techniques très particulières. En effet, on peut être couvreur et ne pas savoir employer la lauze ou encore maçon sans connaître les avantages de l'emploi de la pierre sèche. La pierre, élément le plus pérenne de notre environnement qui fait les montagnes et qui permet à l'homme d'aménager son cadre de vie et d'en tirer sa subsistance, deviendra maison. Ordonnée, elle permettra aussi, par exemple, les cultures en façonnant les paysages en terrasses. Elle dessinera les limites des champs. Elle permettra les enclosures et - son

emploi le plus abouti - simplement de faire du beau par sa sculpture.

### FORMATION À LA COUVERTURE EN LAUZES

Deux certifications qualifiantes professionnelles sont aujourd'hui possibles pour devenir couvreur lauzier calcaire ou couvreur lauzier schiste.

**Renseignements et inscriptions** auprès de l'association nationale Artisans Lauziers Couvreurs (ALC) :  
Tél. : 06 44 18 13 72 ou 06 74 24 45 78  
Courriel :  
contact@artisanslauzierscouvreur.fr  
www.artisanslauzierscouvreurs.fr

### FORMATION À LA CONSTRUCTION PIERRES SÈCHES

- Premier niveau de formation : ouvrier professionnel en pierres sèches
- Deuxième niveau de formation :

Compagnon professionnel en pierres sèches. Ce niveau de formation s'adresse aux bâtisseurs confirmés pour la réalisation d'ouvrages complexes.

**Renseignements et inscriptions** auprès de l'École professionnelle de la pierre sèche - Artisans bâtisseurs en pierres sèches (ABPS).  
L'Espinassas, 48160 Ventalon-en-Cévennes  
Tél. : 04 66 32 58 47  
Courriel :  
contact@abps.fr  
www.pierreseche.fr

À noter : l'École professionnelle de la pierre sèche - ABPS propose aussi plusieurs fois dans l'année des formations d'une semaine pour les particuliers. Alors, n'hésitez pas à vous inscrire !

Nicole Confolent-Chabannes

[ VAUCLUSE ]

MPF EN ACTION

2 décembre 2023

## MATINÉE TECHNIQUE ET CONVIVIALE AUTOUR DES ENDUITS CHANVRE ET CHAUX



Accueil des participants dans la cour du mas.



Mise en œuvre collective : application partielle projetée ou banchée.



Présentation et préparation du mélange chanvre et chaux.



Travail participatif.



Photos : Jean-François Paquet



Partenaire naturel de Maisons paysannes de France, la société Chaux de Saint-Astier a volontiers accepté d'accompagner la délégation du Vaucluse pour cette matinée technique.

Une bonne démonstration valant mieux qu'un long discours, nous avons opté pour une sensibilisation aux enduits chanvre et chaux en complément d'isolation.

Cette initiative a accueilli 25 personnes venues de tout le Vaucluse. Éric et Cédric, de la société Chaux de Saint-Astier, ont tout d'abord rappelé les fondamentaux sur la chaux, souligné les particularités de la carrière de Saint-Astier en Dordogne, puis présenté la gamme des produits et leur(s) domaine(s) d'application.

À la suite de cet exposé théorique, largement documenté, des échanges entre le public et les techniciens, nous avons diffusé des vidéos d'application mécanique des enduits chanvre et chaux réalisées lors d'un chantier de démonstration dans la Drôme à l'initiative de MPF. Bernard Leborne, délégué Drôme-Ardèche, avait fait le déplacement dans le Vaucluse pour l'occasion. Son expérience et ses conseils ont étayé les démonstrations. Dans un deuxième temps, les techniciens de Saint-Astier ont détaillé et réalisé le mélange chanvre et chaux malaxé dans une bétonnière.

Enfin, est venu le moment de l'application du mélange sur la surface préparée dans une des pièces du rez-de-chaussée du mas. L'exécution à la truelle ou à la main a été un moment de partage convivial et animé. Les volontaires ont

pu découvrir les gestes ou leur maîtrise. L'enduit a également été placé en banchage.

Les participants ont pu vivre un moment de pratique individuelle et collective, d'échange sur les gestes techniques, sur les expériences respectives. La société Chaux de Saint-Astier a fourni à chacun de la documentation technique.

La matinée s'est achevée par un repas brésilien préparé sur place par Fabiano. La journée s'est poursuivie par la réunion de l'assemblée générale de la délégation.

Nous remercions vivement Sarah et Robert pour leur accueil dans leur mas de Caderousse, ainsi qu'Éric et Cédric, de la société Chaux de Saint-Astier, pour leur présence, leur gentillesse et leurs compétences.

Michel Samson

16 mars 2024

[TARN]

# RENCONTRE À MOISSAC POUR MPF 81 ET MPF 82 AUTOUR DU BÂTI ANCIEN ET DE L'EAU



Photos : MPF 81



Moissac est célèbre pour son abbaye inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, chef-d'œuvre de l'art roman qui ne doit pas éclipser toute la variété de la richesse patrimoniale de la cité.

## VISITE DES BAINS GALLO-ROMAINS

Loïc Lepreux, responsable du service patrimoine à la mairie, nous en a donné un brillant aperçu en commençant par la modeste église Saint-Martin qui apparaît comme une butte témoin. Elle a pourtant bien failli être rasée dans le cadre du développement du chemin de fer qui a manqué également d'emporter l'ensemble du cloître qui fait aujourd'hui la célébrité de l'abbaye. Le réfectoire, lui, a été détruit. Sauvegardée in extrémis, l'église Saint-Martin a vu se succéder de nombreuses campagnes de fouilles tout au long du 20<sup>e</sup> siècle et en 2012. Ces investigations ont permis de révéler la présence d'un hypocauste, dispositif de chauffage par le sol utilisé à l'époque romaine, notamment par les Gallo-romains dans les thermes et les bains. Cette construction a prouvé que l'église est entièrement bâtie sur le site d'un balnéaire (thermes privés) d'une riche villa romaine, sans doute aujourd'hui située sous le talus de la voie ferrée. Probablement abandonné aux alentours du 6<sup>e</sup> siècle ou du 7<sup>e</sup>, le balnéaire est peut-être devenu, dès

cette époque, un lieu de culte chrétien. Cette continuité dans l'occupation permettrait d'expliquer la permanence de murs romains de près de 9m de hauteur. Les siècles suivants voient se succéder les styles, comme en témoigne dès l'entrée le porche du 17<sup>e</sup> siècle, posé devant le portail gothique, tandis qu'une chapelle a révélé, sous une couche d'enduit, un décor peint du 15<sup>e</sup> siècle narrant la vie de Christ. La visite met également en avant l'importance des défis actuels pour sauvegarder l'édifice qui souffre encore des aménagements ferroviaires des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles. Elle montre également la nécessité de faire connaître ce patrimoine dont beaucoup de moissagais eux-mêmes ne soupçonnent pas la richesse.

## LES QUARTIERS 1930

Un patrimoine moins ancien, mais très intéressant, se trouve aussi dans la présentation des quartiers reconstruits à la suite des dramatiques inondations de 1930. Celles-ci ont fait 120 morts et détruit 1400 maisons. Elles sont suivies rapidement d'importantes reconstructions dans le style Art déco. On retrouve donc la richesse de ce vocabulaire architectural qui soigne le détail, décor en façade, menuiserie, ferronnerie, etc. Le manque de reconnaissance pour cette richesse entraîne les mêmes dommages que pointent notre association pour d'autres types de constructions : perte d'esthétique

avec une dysharmonie des façades parfois flagrante et perte des éléments de spécificité de ce style. D'autres travaux de réhabilitation sont cependant plus heureux et permettent de valoriser ce patrimoine.

## VISITE DE L'UVARIUM\* ET DU MOULIN

La journée s'est achevée agréablement au bord du Tarn. Tout d'abord devant l'étonnant *uvarium* qui témoigne des ambitions de Moissac en 1930 de devenir la première cité uvale de France qui développerait une forme de soin à partir de la richesse de la région : le chasselas. Le bâtiment, par sa structure originale au service de cet ambitieux projet, nous donne à voir les Années folles à la recherche de nouveauté et d'une certaine aisance, comme en témoigne le sort réservé à l'entrée du vieux moulin qui se tient à l'autre bout de la place et qui fut transformé en grand hall à colonnades. La présentation de l'histoire tourmentée de ce moulin par Jacques Tribalat, écrivain et résident, a clôturé la journée en mettant en avant l'intérêt de l'histoire d'un bâtiment pour éclairer les aléas du développement des sociétés à l'échelle locale et le défi que représente, là aussi, cet héritage.

Marie-Claude Topenot

\* Kiosque construit sur les bords du Tarn dans les années 1930 pour la dégustation du chasselas. Après la Seconde Guerre mondiale, l'*uvarium* de Moissac est peu à peu délaissé et devient un lieu de spectacle dans les années 1960, puis, aujourd'hui, un restaurant.

[RHÔNE]

## PREMIÈRE FÊTE DU PAIN



Photos : MPF 69



À Montgelin, dans la commune de Saint-Laurent-d'Oingt, dans le Beaujolais, sous la houlette de Pierre Forissier, ancien président de Maisons paysannes du Rhône, un chantier participatif a fonctionné durant plusieurs

mois en 2023 et 2024 pour remonter un four à pain qui se trouvait à l'état de ruine. Un beau résultat non seulement quant à la réalisation, mais aussi par le nombre de personnes concernées par ce travail de restitution.

La première fête du pain aura lieu le dimanche 7 juillet avec inaugu-

ration à 12h. Chacun apporte son pique-nique.

La possibilité vous est donnée à cette occasion d'apprendre à faire du pain avec un boulanger (inscription auprès d'Ann Matagrin au 06 30 15 38 19).

Françoise Mathieu

[SARTHE]

## DES NOUVELLES DE LA PETITE MAISON DE VIGNE DES GAUDONNIÈRES, COMMUNE DE CÉRANS-FOULLETOURTE !



Photos : MPF 72



Au printemps 2022, nous avons entrepris la restauration d'une petite maison de vigne appartenant à une agricultrice à la retraite, Madame Nallet, à l'enthousiasme communicatif (voir revue n° 225). Après quelques séances de travail pour réparer la maçonnerie, refaire la charpente, la couverture, les enduits et la porte, voici le chantier terminé. Certes, avec un peu de retard par rapport à notre planning initial, mais il faut dire que les bons repas du midi préparés par notre

agricultrice préférée ne nous incitaient pas à reprendre précipitamment le travail. Pour l'inauguration qui a eu lieu le 27 avril, nous avons invité pas mal de monde, mais il pleuvait à verse, et presque personne n'est venu ! Il y avait tout de même Madame Nallet et sa maman, presque 100 ans, que la pluie n'a pas effrayées.

### UN CHANTIER CHASSE L'AUTRE

Nous démarrons la restauration d'une petite maison avec fournil appartenant à la commune de Mézières-sous-Lavardin. L'extérieur de ce petit bâtiment

avait déjà été « rénové », ce qui, pour nous, n'est pas l'idéal, mais cela avait tout de même permis de sauver le bâtiment. L'intérieur est assez ruiné mais authentique. Le travail de nettoyage a commencé. L'étape la plus délicate consistera à changer la poutre principale qui est cassée. L'équipe comprend quelques bénévoles de l'association qui travaillent en synergie avec des membres du conseil municipal de Mézières.

Patrick Dejust

23 mars 2024

[CALVADOS]

## ORBEC A REÇU DANS SES MURS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE MAISONS PAYSANNES DU CALVADOS



Photos : MPF 14



Les participants ont été accueillis par Monsieur le maire, Étienne Cool, qui, dans son discours d'accueil, a évoqué sa commune chargée d'histoire.

La mairie a engagé un travail de mise en valeur de son patrimoine. Elle participe à un programme Sites patrimoniaux remarquables (SPR) et est également lauréate du dispositif Petites villes de demain 2020-2026, ce qui lui a permis d'obtenir la marque Petites cités de caractère.

Ensuite, Fanny Compère, architecte au CAUE, est venue donner aux adhérents de l'association tous les conseils que les architectes de cet organisme peuvent soumettre aux particuliers dans leur projet de restauration du patrimoine.

À l'issue de ces interventions, l'assemblée générale de MP14 s'est tenue dans une des salles de l'espace culturel. Après un déjeuner au restaurant

*Le Petit Zinc*, tout proche de la salle où se tenait l'assemblée générale, Delphine Coudray, guide conférencière, accompagnée de Véronique Hublin, de la très active association des Amis du patrimoine d'Orbec (APO), ont invité les adhérents de Maisons paysannes du Calvados à découvrir la ville ainsi que le petit moulin d'Orbec restauré par Madame Clavier et Monsieur Chrétien. Lesquels ont présenté aux visiteurs la « machine à élever l'eau » conçue par l'ingénieur Ernest-Jules Bollée (1846-1917). Cette machine hydraulique de 140 ans utilise un bélier pour remonter l'eau de source dans un réservoir, sans apport d'énergie extérieur. Parmi les huit unités construites en France, elle est la seule qui soit visible et dans cet état de conservation. Les participants ont été ravis des visites et de l'accueil reçu. Comme depuis plusieurs années, MP 14 tiendra un stand avec démonstrations de torchis et fabrication de

peinture à la farine, le dimanche 2 juin prochain, de 10h à 18h, lors de la 14<sup>e</sup> fête du camembert Lanquetot et des métiers anciens.

D'autre part, un rendez-vous important entre Orbec et Maisons paysannes du Calvados aura lieu le samedi 6 juillet. En effet, l'association organise une journée d'initiation au savoir-faire ayant pour thème une restauration en maçonnerie à la chaux d'un mur en briques anciennes sur un bâtiment municipal. Les stagiaires seront, d'une part, des adhérents de Maisons paysannes de France, d'autre part, des habitants d'Orbec intéressés par le patrimoine de leur ville.

La commune d'Orbec est très soucieuse de la sauvegarde de son magnifique patrimoine. L'association Maisons paysannes du Calvados est ravie d'y participer.

Catherine Léger

22 juin 2024  
À CHEVAL  
POUR SAINT-SEVER-DE-RUSTAN



Photos : MPF 32

Protégée au titre des monuments historiques, l'ancienne abbaye bénédictine de Saint-Sever-de-Rustan (Hautes-Pyrénées) est mentionnée pour la première fois dans un document du 11<sup>e</sup> siècle.



Cette rencontre est organisée par MPF 32 et MPF 65 avec la collaboration de l'association Renouveau de la Bastide de Mirande représentée par

Vaty Matharan et l'association Route des peintures murales & sculptures représentée par Marie-Noëlle Clément. Ce jour-là, nous nous rendrons à cheval entre le Gers et les Hautes-Pyrénées, dans le village de Saint-Sever-de-Rustan et son abbaye, site magnifique le long de l'Arros, rivière discrète dans un environnement très bucolique. Des moines bénédictins édifièrent cette abbaye à une date inconnue, probablement à une époque carolingienne. Après plusieurs incendies tout au long de son histoire, reconstruction

grandiose *in fine* : « Versailles à la campagne ». Une leçon d'architecture et de construction baroque.

Le but de cette journée du 22 juin est de découvrir non seulement cet édifice, mais aussi le village, son église et son environnement lié à l'eau. Deux thèmes principaux structurent cette découverte :

- La rivière qui, pendant des centaines d'années, a poli et façonné des milliers de galets... d'où découlent les maçonneries de galets typiques de ces plaines fertiles. Les hommes les ont utilisés pour construire leurs maisons, leurs villages et leurs édifices.

- Saint-Sever-de-Rustan est un exemple parfait pour découvrir cette technique de construction, son architecture et appréhender un savoir et un savoir-faire

d'hier et d'aujourd'hui. Ce sera l'occasion pour échanger avec architecte, maçons et propriétaires. La méthode pédagogique que l'on utilisera sera directe pour démontrer que l'on peut restaurer et construire en galets.

Après un déjeuner sur l'herbe, conférence sur le thème de l'eau dans l'abbaye et sur les bords de l'Arros.

Fin d'après-midi, visite et explication par Alise Frank du chantier école de l'abbaye, lequel devient un site pédagogique avec Groupe SOS ([groupe-sos.org](http://groupe-sos.org)).

En espérant que cette expérience sera renouvelée à l'avenir entre les deux délégations MPF et avec la participation des associations locales.

Michel Tharan

[EURE]

## « SAUVONS NOS MURS EN BAUGE » : UN PROJET D'AMPLEUR RÉGIONALE



Photos : MPF 27

Le soutien des pouvoirs publics a permis de toucher le maximum de personnes qui ont pu ainsi pratiquer sur le mur du domaine de Chambray.



L'équipe de Maisons paysannes de l'Eure a rebondi sur le thème « Être et renaître » des Journées du patrimoine de pays et des moulins de 2022 en lançant le projet « Sauvons nos murs en bauge ». Une initiative destinée à sensibiliser public et élus à la restauration du bâti ancien et à l'apprentissage des savoir-faire et gestes du passé.

Les ouvrages en bauge constituent un marqueur identitaire de notre territoire. Ce sont des murs d'enceinte, visibles de la route ou dissimulés dans la nature, qui clôturent les propriétés dans les campagnes ou les jardins dans les bourgs. Ce sont aussi des éléments de gros œuvre de maisons d'habitation ou de bâtiments agricoles. L'ensemble représente tout un patrimoine témoin d'un savoir-faire constructif aujourd'hui en passe d'être oublié.

Pourtant, élément fondamental du patrimoine rural bâti et paysager de l'Eure, le mur en bauge présente un attrait

pour les visiteurs qui parcourent notre département. Et son esthétique, en rupture avec les constructions ordinaires contemporaines, contribue à la qualité du cadre de vie de ses habitants.

### EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

Concrètement, la bauge est un mélange de terre argileuse, de paille et d'eau travaillé de façon à obtenir une pâte malléable permettant de restaurer un mur, ou, s'il est trop dégradé, de le reconstruire. Elle permet de réaliser des ouvrages qui, à l'aune des exigences environnementales actuelles, affichent des propriétés vertueuses. Matériau durable, totalement recyclable et très faiblement énergivore, il offre un intérêt pour la biodiversité (insectes, lézards, etc.) et présente une forte inertie thermique du fait de la présence de terre dans le mélange. De plus, sa mise en œuvre est créatrice de lien social lorsqu'elle est réalisée en groupe.

De nos jours, l'entretien du patrimoine de murs en bauge hérité des anciens est considérablement freiné.

Peu d'entreprises spécialisées maîtrisent le sujet à cause de la perte du savoir-faire pour qualifier la terre et la travailler. Dans ces conditions, Maisons paysannes de l'Eure s'est donné pour mission la redécouverte et la transmission des bonnes pratiques afin d'éviter aux propriétaires de constructions en bauge, privés ou publics, de commettre l'erreur fréquente d'utiliser le ciment avec, pour conséquence, une vulnérabilité accrue de l'ouvrage.

### SENSIBILISER LES PROPRIÉTAIRES

La prévention est un facteur clé de la pérennité, aussi insistons-nous sur l'importance des points de vigilance. Dans un document disponible gratuitement, nous proposons un mode opératoire complet décrivant pas à pas le procédé d'entretien et de restauration de ces murs. Pour à la fois sensibiliser les propriétaires (collectivités et particuliers) à la sauvegarde de ce patrimoine et diffuser la connaissance du matériau terre crue ainsi que l'apprentissage de sa mise en œuvre, notre association a lancé les 25 et 26 juin 2022,

## MPF EN ACTION



Lors des Assises du patrimoine à Rouen, Hervé Morin, président du conseil régional de Normandie, s'est montré attentif au projet « Sauvons nos murs en bauge ».

à différents endroits du département, quatre ateliers d'initiation ouverts à tout public : le programme « Sauvons nos murs en bauge ». Ces journées se sont déroulées avec le partenariat de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et des municipalités, notamment Brionne et Les Baux-Sainte-Croix. Le soutien des pouvoirs publics nous a permis de toucher le maximum de personnes qui ont pu pratiquer, ainsi que d'autres venues, elles, s'informer en simples visiteuses.

### GÉNÉRALISER L'OPÉRATION DE SAUVETAGE

L'opération s'est poursuivie en 2023 à travers trois ateliers : Les Baux-Sainte-Croix, Calleville et Gouville au château de Chambray. À ce jour, le nombre de personnes intéressées a largement dépassé la centaine de participants et plus de 70 visiteurs. Au vu de ce résultat encourageant, l'objectif est à présent de généraliser l'opération de sauvetage du patrimoine en bauge dans tous nos territoires (communes, communautés de communes, département, région). Dès à présent, trois présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) - Bernay, Le Neubourg et Verneuil-sur-Avre - ont manifesté leur intérêt.



La transmission des bonnes pratiques pour réparer un mur en bauge.

Photo : Maisons paysannes de l'Eure

Pour sa part, Hervé Morin, président du conseil régional de Normandie, s'est montré attentif à notre action. Nous avons sollicité une rencontre pour présenter notre projet, lequel, pour son développement, nécessite un soutien sur le plan régional afin de mobiliser les services publics dans les différents domaines concernés : patrimoine, tourisme, urbanisme, enseignement et formation, voirie, bâtiments de la collectivité, finances (tout a un coût...) et l'indispensable force de communication des collectivités.

### LES SERVICES TECHNIQUES

Il faut souligner que « Sauvons nos murs en bauge » est un programme qui intéresse les services techniques des collectivités territoriales chargés de l'entretien des bâtiments publics, murs de cimetières ou d'églises. Également concernés, les services d'urbanisme le sont par l'imperméabilisation des sols qui est cause de dégradation de ces ouvrages lorsque le revêtement de la chaussée va jusqu'au ras du mur sans le laisser respirer ; et, surtout, par les projections dues au ruissellement dans les campagnes et les villages. Pour compléter, la sauvegarde s'inscrit aussi dans les compétences territoriales pour inventorier les murs en bauge et les

enregistrer comme éléments remarquables à protéger dans un plan local d'urbanisme (PLU).

En ce qui concerne la préparation et la réalisation des chantiers, Maisons paysannes de l'Eure dispose, grâce à son expérience, de l'expertise permettant d'assurer le rôle d'interlocuteur du maître d'ouvrage à tous les stades d'un projet : diagnostic préalable, calendrier des travaux, évaluation des ressources nécessaires, encadrement du chantier. Quant à la fourniture du matériau, il est envisageable d'organiser une filière terre de proximité au niveau d'une communauté de communes ou du département avec la possibilité d'utiliser un local de la collectivité pour le stockage et la livraison d'une terre prête à l'emploi sur le chantier. Des réflexions suscitées par les ateliers réalisés dans le département se dégagent aujourd'hui l'idée de création d'un centre d'initiation au sein du domaine du château de Chambray afin d'y développer des initiations à la mise en œuvre de la terre crue dans le bâtiment.

À suivre...

Henri Pradenc



# À QUI S'ADRESSER ?

Une question ? Un chantier ? Une curiosité pour votre patrimoine local ?  
Les bénévoles locaux de MPF répondent à vos demandes !

## 01- AIN

**Alain Nuguet**  
Chemin de la Poyat  
01480 FRANS-  
LES-VERNES  
04 74 60 73 63  
06 74 98 78 84  
ain@maisons-  
paysannes.org  
**Bresse :**  
**Georges Renaud**  
100 route de Pont-  
de-Vaux  
01750 REPLONGES  
03 85 31 02 44  
**Roland Terrier**  
226 chemin Routes  
01300 MARIIGNIEU  
04 79 42 16 92  
terrier.sarl@wanadoo.fr  
**Dombes :**  
**Alain Nuguet**

## 02 - AISNE

**Marie Nigon-Geiger**  
14 rue Principale  
02400 CHARTÈVES  
06 13 58 76 36  
aisne@maisons-  
paysannes.org  
**José Faucheux**  
25 bis avenue de Laon  
02870 CRÉPY  
03 23 20 91 51

## 03 - ALLIER

**François Bidet**  
Le Prieuré de Beaune  
03390 BEAUNE-D'ALLIER  
06 14 61 20 65  
allier@maisons-paysannes.org

**04 - ALPES-  
DE-HAUTE-PROVENCE**  
S'adresser  
provisoirement aux  
départements voisins

## 05 - HAUTES-ALPES

**François Teissier**  
Châlet Le MAEYRIA  
56 route du Saret  
Hameau des MEYRIES  
05350 CHÂTEAU-  
VILLE-VIEILLE  
06 84 10 39 75  
hautes-alpes@maisons-  
paysannes.org

## 06 - ALPES- MARITIMES

S'adresser  
provisoirement aux  
départements voisins

## 07- ARDÈCHE

**Bernard Leborne**  
06 21 31 52 27  
ardeche@maisons-  
paysannes.org

## 08 - ARDENNES

**Marie-France Barbe**  
7 rue du Couvent  
des Cordeliers  
08160 LA CASSINE  
03 24 35 44 70  
ardennes@maisons-  
paysannes.org

## 09 - ARIÈGE

**Gérard Roux**  
10 place Albert Tournier  
09100 PAMBERS  
06 32 19 92 70  
ariege@maisons-  
paysannes.org

## 10 - AUBE

**Olivier Berthaut**  
8 rue Meyer  
10130 CHAMOIS  
07 50 07 88 73  
aube@maisons-  
paysannes.org

## 11 - AUDE

**Jean-Paul Gleizes**  
Impasse de la Mairie  
11570 CAZILHAC  
04 68 79 89 75 après 19 h  
aude@maisons-  
paysannes.org

## 12 - AVEYRON

**Éric Gross**  
Ortholès  
12740 LA LOUBIÈRE  
06 77 10 76 15  
ericgross@wanadoo.fr  
**Vallon-Bassin-Conques :**

**Scarlett Bonhoure**  
06 82 04 70 42  
scarlettbonhoure@  
orange.fr  
**Conseillers techniques :**  
**Philippe Blondin** (bâti  
traditionnel)  
06 09 94 13 18  
**Jean-Pierre Azéma**  
(patrimoine hydraulique)  
05 65 47 68 30  
**Aubrac-Viadène :**

**Denis Clément**  
06 33 63 00 10  
**Grands Causses :**  
**Pierre Barral**  
05 65 62 63 53  
**Aune Forissier**  
05 65 71 64 33  
**Saint-Affricain :**  
**Martine Rouquette**  
06 20 52 69 31  
**Villefranchois :**  
**Jean-Claude Chazal**  
06 86 61 06 46  
**Lévézou :**  
**Jean-Eudes de Crisenoy**  
06 75 58 92 37

## 13 - BOUCHES- DU-RHÔNE

S'adresser  
provisoirement  
aux départements voisins

## 14 - CALVADOS

**Catherine Léger**  
Maison des Associations  
48 boulevard Collas  
14170 SAINT-PIERRE-  
SUR-DIVES  
07 68 54 45 69  
calvados@maisons-  
paysannes.org

## 15 - CANTAL

**Marion Brunon**  
1 Cantuel 15000 AURILLAC  
06 33 61 21 30  
cantal@maisons-  
paysannes.org  
**Pays du Haut Cantal :**  
**Jean-Paul Danchaud**  
04 73 35 85 03  
06 07 26 96 39  
danchaud.jean-paul@  
neuf.fr  
**Ouest du Cantal :**  
**Henri Sabatier**  
06 03 37 85 17  
sabatierhenri15@  
gmail.com

## 16 - CHARENTE

**Michel Pujol**  
16340 L'ISLE-  
D'ESPAGNAC  
06 80 48 25 48  
charente@maisons-  
paysannes.org

## 17-CHARENTE-MARITIME

**Régis Bernet**  
8 allée des Bains de canes  
79000 BESSINES  
05 49 09 15 66  
06 74 31 12 47  
charente-maritime@  
maisons-paysannes.org  
**Patrick Soulard**  
L'Hôpital  
11 rue des Ormeaux  
17700 MARSAIS  
07 83 53 85 98  
charente-maritime@  
maisons-paysannes.org  
**Pierrette Meunier**  
30 rue des Sèpes  
Villeneuve  
17400 MAZERAY  
05 46 59 17 20  
charente-maritime@  
maisons-paysannes.org

## 18 - CHER

**Claude Tabary**  
Le Briou  
18120 MASSAY  
02 48 51 91 01  
cher@maisons-  
paysannes.org  
**Janine Humruzian**  
18600 SAGONNE  
02 48 80 01 41

## 19 - CORRÈZE

**Éric Chalhoub**  
07 54 82 83 29  
correze@maisons-  
paysannes.org  
**Jean-Pierre Gaboriaux**  
06 12 04 07 39  
jp.gaboriaux@yahoo.fr

## 20 - CORSE

**Philippe Tourtebatte**  
06 11 15 57 54  
corse@maisons-paysannes.org

## 21 - CÔTE-D'OR

**Chantal Duléry**  
3 rue du Communal  
21310 CHAMPAGNE-  
SUR-VINGEANNE  
06 28 94 50 96  
cote-dor@maisons-  
paysannes.org  
**Jean-Christophe Lornet**  
(conseiller technique)  
**Bertrand Bergerot**  
03 80 75 96 24  
**Bertrand Darvot**  
03 80 21 22 83  
**Jean-Philippe Guerra**  
03 80 65 49 84  
**André Mercuzot**  
03 80 96 98 02  
**Denis Moissenet**  
03 80 33 66 48

## 23 - CREUSE

**Sylvie Nicoulaud**  
2 La Côte d'Auge  
23170 AUGE  
06 87 49 09 28  
creuse@maisons-  
paysannes.org

## 24 - DORDOGNE

**Jean-François Savier**  
Le Mas  
24600 ALLEMANS  
06 38 79 69 15  
dordogne@maisons-  
paysannes.org  
**Bergeracois :**  
**Laure Seret**  
06 83 34 98 09  
**Sarladais - Terrassonnais :**  
**Nicolas Haran**  
06 61 55 68 87

## 25 - DOUBS

**Elisabeth Renaud**  
1 rue Forge  
25160 REMORAY-  
BOUJEONS  
03 81 69 34 40  
doubbs@maisons-  
paysannes.org

## 26 - DRÔME

**Bernard Leborne**  
40 Chemin  
du Grand Ferrand  
Les Mollans  
26450 ROYNAC  
06 21 31 52 27  
drome@maisons-  
paysannes.org  
**Dominique Devaux**  
04 75 98 74 01  
dominique.devaux@  
gmx.fr  
**Royan-Vercors : Denis  
Rouget**  
04 75 70 00 99  
2nis.rouget@gmail.com  
**Nord Drôme :**  
**Xavier Camus**  
06 03 15 64 38  
xgcamus@sfr.fr  
**Sud Drôme :**  
**Catherine Feschet**  
26790 BOUCHET  
04 75 04 88 88

## 27 - EURE

**Anne Belhoste-Dugas**  
**Hervé Barraud**  
**Marie-Reine Reynaud**  
09 64 34 21 53  
eure@maisons-  
paysannes.org

## 28 - EURE-ET-LOIR

**Maryse Chevillon**  
06 08 73 58 95  
chevillon.maryse@  
orange.fr  
**Jean-Jacques Cauchois**  
2 allée Pompadour  
28500 CRÉCY-  
COUVÉ  
02 37 43 66 58

## 30 - GARD

**Michèle Charron-  
Czabania**  
96 rue Fernand Granon  
30670 AIGUES-VIVES  
04 66 88 53 21  
gard@maisons-  
paysannes.org

## 31 - HAUTE-GARONNE

**Jean-Louis Paulet**  
14 rue du Coustou  
31500 TOULOUSE  
05 61 58 09 29  
haute-garonne@maisons-  
paysannes.org

## 32 - GERS

**Michel Tharan**  
Les Murailles  
32300 IDRAC-  
RESPAILLES  
05 62 60 02 03  
gers@maisons-  
paysannes.org

## 33 - GIRONDE

**Jean-Charles de Munain**  
2 Rond-Point de  
l'Hippodrome  
33170 GRADIGNAN  
05 56 75 09 56  
gironde@maisons-  
paysannes.org

## 34 - HÉRAULT

**Nadège Pedoux**  
464 rue de la Pépinière  
Bâtiment F - 1<sup>er</sup> étage  
34000 MONTPELLIER

04 67 22 21 90  
06 72 93 13 20  
herault@maisons-  
paysannes.org

## 36 - INDRÉ

**Claudine de Verneuil**  
Maisons Paysannes de  
l'Indre  
Le Petit Bois  
36500 LA CHAPELLE-  
ORTHEMALE  
06 07 13 39 60  
indre@maisons-  
paysannes.org

## 37- INDRÉ-ET-LOIRE

**François Côme**  
Ferme de Fontenailles  
37370 LOUESTAULT  
06 30 20 25 30  
indre-et-loire@maisons-  
paysannes.org  
**Olivier Marlet**  
25 rue du Chanoine  
Carlotti  
37320 ESVRES  
06 32 18 83 59  
oliviermarlet@gmail.com  
**Jean Mercier**  
34 rue principale  
37320 LOUANS  
06 80 06 49 15  
mercier-jean@wanadoo.fr  
**Dominique de Gorter  
(Mme)**  
11 rue du Moulin Fermé  
37340 CLÉRÉ-LES-PINS  
06 83 17 34 81  
domdegorter@gmail.com

## 38 - ISÈRE

**Alain Jocteur-Monrozier**  
04 76 30 93 67  
06 82 58 08 94  
isere@maisons-  
paysannes.org  
**Nord et Ouest Isère :**  
**Marie-Françoise Bonnard**  
06 63 13 66 75  
mfbonnard@wanadoo.fr  
**Centre Isère :**  
**Michel Bono**  
06 77 43 87 94  
04 76 06 16 91  
mibono@wanadoo.fr  
**Sud et Est Isère :**  
**Daniel Fauchery**  
07 51 54 76 81  
04 76 99 87 42  
da.fauchery@wanadoo.fr

## 39 - JURA

Contactez la délégation  
de Saône-et-Loire  
03 85 25 09 43  
saone-et-loire@maisons-  
paysannes.org

## 40 - LANDES

**Didier Deschamps**  
06 06 41 52 76  
landes@maisons-  
paysannes.org

## 41- LOIR-ET-CHER

**Kévin Denis**  
6 impasse du Four à Pain  
Les Hauts de Montrieux  
41100 NAVEIL  
06 26 27 55 09  
loir-et-cher@maisons-  
paysannes.org  
**Alain Rocheron**  
06 86 94 10 61

## 42 - LOIRE

**Roland Vignon**  
1455 route de Lupé  
42155 ST-JEAN-ST-  
MAURICE-SUR-LOIRE  
06 19 25 29 77

rolandvignon@orange.fr  
**Conseiller technique :**  
**Robert Maréchal**  
04 77 65 50 21  
loire@maisons-paysannes.org

## 43 - HAUTE-LOIRE

S'adresser provisoirement  
aux départements voisins  
**44 - LOIRE-ATLANTIQUE**  
**Christophe Bréchemier**  
07 66 33 24 20  
loire-atlantique@maisons-  
paysannes.org

## 45 - LOIRET

**Claudie Plisson**  
761 rue des Plaises  
45160 OLIVET  
02 38 63 08 12  
loiret@maisons-  
paysannes.org

## 46 - LOT

**Joëlle Maillard**  
Le Mas Delord  
46250 GINDOU  
01 42 93 45 41  
lot@maisons-  
paysannes.org  
**Jean-Pierre Vermande**  
06 07 16 29 34  
vermande.jean-pierre@  
orange.fr  
**Pierre Barrat**  
06 51 04 65 48

## 47 - LOT-ET-GARONNE

**Francis Chanier**  
10 rue des Métiers  
47510 FOULAYRONNES  
06 62 76 53 30  
lot-et-garonne@maisons-  
paysannes.org

## 48 - LOZÈRE

**Nicole Chabannes-  
Confolent**  
Le Poujoul  
48400 BASSURELS  
04 66 60 38 16  
06 78 87 32 17  
lozere@maisons-paysannes.org  
**Daniel Goupy**  
Ventajols  
48400 FLORAC  
06 59 05 37 58  
goupy.daniel@gmail.com  
**Terroir du schiste :**  
**Sébastien Schramm**  
06 99 76 56 99  
**Caroline Lecomte**  
04 66 31 89 65  
06 26 72 22 74  
**Terroir du granite :**  
**Jacques Viala**  
04 66 31 62 54  
jac.luc.viala@gmail.com  
**Dominique Coujard**  
04 66 47 45 18  
06 81 21 29 80  
**Terroir de la Vallée du Lot :**  
**Emmanuel Gauroy**  
04 66 48 10 34  
07 82 23 10 87  
emmanuelgauroy@orange.fr  
**Terroir du Calcaire :**  
**Nathalie Crespin**  
06 99 76 68 57

**49 - MAINE-ET-LOIRE**

Jean-Pierre Bouyneau  
Le Placis, 4 route  
de Chênehutte  
49400 VERRIE  
02 41 50 69 07  
maine-et-loire@maisons-  
paysannes.org  
**Angers : Colette Berthe**  
06 19 86 11 52  
maisonspays@gmail.com  
**Anjou Sud :**  
Catherine Manceau  
06 08 60 30 37  
**Haut Anjou : Luc Kerjean**  
06 74 35 23 36  
luc.kerjean-degez@  
orange.fr

**50 - MANCHE**

Florence de Groot  
Le Moncel  
50400 ST-PLANCHERS  
02 33 90 70 92  
06 86 98 23 07  
manche@maisons-  
paysannes.org  
**Nord Cotentin :**  
Jean-Michel Moytier  
06 76 84 94 13  
**Coutançais, marais :**  
Laura Touvet  
06 86 75 86 26  
**Sud Manche :**  
Daniel Herbert  
06 45 86 36 99

**51 - MARNE**

Pascal Cochet  
17 rue de l'Étang  
51310 COURGIVAUX  
06 70 07 16 19  
marne@maisons-  
paysannes.org  
Paul Bouloré  
06 85 76 14 03

**52 - HAUTE-MARNE**

Claude Roze (M.)  
5 Grande Rue  
52000 VILLIERS-LE-SEC  
03 25 32 24 13  
06 86 94 72 77  
haute-marne@maisons-  
paysannes.org

**53 - MAYENNE**

Paul Robida  
La Papiilonnerie  
53140 ST. CALAIS-DU-  
DESERT  
06 30 71 09 92  
mayenne@maisons-  
paysannes.org

**54 - MEURTHE-  
ET-MOSELLE**

François Bernardin  
meurthe-et-moselle@  
maisons-paysannes.org  
Anne-Marie Merlin  
Pays Lunévillois :  
Gérard Di Scala  
Pays du Saintois :  
Jérôme Borgeaud  
Urbanisme :  
Anthony Koenig

**55 - MEUSE**

Fabienne Bernardin  
12 rue du coq  
55000 BAR-LE-DUC  
06 75 72 41 99  
meuse@maisons-  
paysannes.org  
Chantal Jeanson-Lambert  
55000 SEIGNEULLES  
06 31 33 38 61

**56 - MORBIHAN**

S'adresser à :  
01 44 83 63 63  
contact@maisons-  
paysannes.org  
**57 - MOSELLE**  
Jean-Yves Chauvet  
13 square du Pontiffroy  
57000 METZ  
03 87 63 89 38  
moselle@maisons-  
paysannes.org  
Saulnois : Lucie Becker  
03 87 86 87 21  
**Nord Mosellan :**  
Olivier Hein  
03 82 82 96 25  
**Arrondissement de  
Sarreguemines : Joël Beck**  
06 63 16 25 47  
(de 10 à 12h)

**58 - NIÈVRE**

Véronique David de  
Thouret  
06 32 30 08 21  
nievre@maisons-  
paysannes.org

**59 - NORD**

Noël Bouteillet  
52 rue de Rivoli  
59800 LILLE  
03 20 47 80 80  
nord@maisons-paysannes.org  
Félix Boutu (ass. Yser  
Houck), La Mairie  
59470  
VOLCKERINCKHOVE  
03 28 68 07 22

**60 - OISE**

Gilles Alglave  
03 44 46 07 34  
**Permanence**  
16 rue de l'Abbé-Gellée  
60000 BEAUVAIS  
03 44 45 77 74  
Fax 03 44 45 78 42  
oise@maisons-  
paysannes.org

**61 - ORNE**

Éric Benoît  
3 rue de la Tuilerie  
St-Agnan-sur-Erre  
61340 VAL-AU-PERCHE  
06 64 43 19 91  
orne@maisons-  
paysannes.org  
**Bocage Normand**  
Pays du Houleme :  
Marie-Laurence Mallard  
02 33 35 94 89  
marie-laurencemallard@  
gmail.com  
Pays d'Auge : Éric Benoît  
06 64 43 19 91  
Pays du Perche Ornaïs :  
Chantal Sevrin  
pc.sevrin@wanadoo.fr  
Antoine Ménard  
07 87 00 77 40  
antoineménard-ajp@  
hotmail.com  
Pays d'Ouche : Alain Poizat  
06 82 52 42 11  
poizat.alain@gmail.com

**62 - PAS-DE-CALAIS**

Gilles Secq  
54 rue de Grosville  
62173 RIVIÈRE  
09 64 19 53 99  
pas-de-calais@maisons-  
paysannes.org  
Marie-Christine  
Geib-Munier  
4 rue du Moulin

62142 LE WAAST  
03 21 83 95 60  
Frédéric Evard  
06 51 07 01 68

**63 - PUY-DE-DÔME**

Laëtitia Fernandes  
06 86 32 61 60  
puy-de-dome@maisons-  
paysannes.org

**64 - PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

Contactez  
les départements voisins

**65 - HAUTES-  
PYRÉNÉES**

Michel Tharan  
Les Murailles  
32300 IDRAC-RESPAILLES  
05 62 60 02 03  
hautes-pyrenees  
@maisons-paysannes.org  
**66 - PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**  
Lazare Pasquet  
1 ter rue Pascol  
66310 ESTAGEL  
06 85 75 10 33  
pyrenees-orientales@  
maisons-paysannes.org

**67 et 68 - BAS-RHIN  
et HAUT-RHIN**

Association  
pour la Sauvegarde  
de la Maison Alsacienne  
Partenaire de Maisons  
Paysannes de France  
BP 90032  
67270 HOCHFELDEN  
07 86 20 53 88  
contact@asma.fr

**69 - RHÔNE**

Françoise Mathieu  
20 place Sapéon  
69210 L'ARBRESLE  
06 18 66 46 39  
rhone@maisons-  
paysannes.org  
**Nord Isère : Nicolas Devic**  
nico.devic@laposte.net

**70 - HAUTE-SAÔNE**

Pierre Lacoste  
Le pré Chaon  
70200 MALBOUHANS  
06 62 90 38 40  
haute-saone@maisons-  
paysannes.org

**71 - SAÔNE-ET-LOIRE**

Hubert Cateland  
Le Fugaud  
71110 SEMUR-  
EN-BRIONNAIS  
03 85 25 09 43  
saone-et-loire@maisons-  
paysannes.org  
Charolais-Brionnais-  
Mâconnais :  
Baby Cateland  
03 85 25 09 43  
Autunois-Pays Minier :  
Michel Servigne  
07 88 07 38 73  
Côte Chalonnaise-  
Clunyois-Tournois :  
Ehud Goren  
07 89 25 77 45  
**Bresse :**  
Jean-Pierre  
Bachelet-Brochot  
03 85 74 78 84  
**72 - SARTHE**  
Sylvain Thireau  
La vallée Bourdaine

72 220 Marigné Laillé  
06 50 22 40 47  
sarthe@maisons-  
paysannes.org  
**Est Sarthe :**  
François Pasquier  
06 73 40 61 69  
Jean-Claude Pellemoine  
07 84 34 26 24  
**Nord Sarthe :**  
Patrick Dejust  
02 43 81 87 80  
**Ouest Sarthe :**  
A. et M. Labbé  
09 65 33 32 37

**Sud Sarthe : Jean-Luc Huger**  
02 43 38 27 20

**73 et 74 - Savoie  
et haute-SAVOIE**

Claudine Barrioz  
23 rue des Tovères  
73600 HAUTECOUR  
04 79 24 26 44  
06 84 83 98 57  
pays-de-savoie  
@maisons-paysannes.org

**75, 92, 93, 94 - PARIS-  
EN-SEINE**

Maisons Paysannes  
de France  
8 passage des Deux-Sœurs  
75009 PARIS  
01 44 83 63 63  
paris@maisons-  
paysannes.org

**76 - SEINE-MARITIME**

Région du Havre :  
Jean-Michel Rillet  
1 route Hameau de  
France  
76280 ANGERVILLE-  
L'ORCHER  
09 80 39 98 80  
seine-maritime@maisons-  
paysannes.org  
**Dieppe Pays de Bray :**  
François Louage  
15 route de Vienne  
76730 HERMANVILLE  
02 35 86 83 19  
francois.louage@orange.fr  
**Pays de Caux :**  
Yvon Haquet  
Chemin des Léviriers  
76490 SAINT-ARNOULT  
02 35 56 49 45  
yvon.haquet@wanadoo.fr

**77 - SEINE-ET-MARNE**

S'adresser provisoirement  
à la délégation de  
l'Essonne  
essonne@maisons-  
paysannes.org

**78 - YVELINES**

Nord Yvelines :  
Katherine Dusautoy  
06 61 24 88 88  
yvelines@maisons-  
paysannes.org  
Sud Yvelines :  
Florence Collard  
06 89 89 85 69  
fbcollard@gmail.com

**79 - DEUX-SÈVRES**

Claude Sapkas-Keller (M.)  
La Grand Maison  
329 rue du Bourneuf  
79410 SAINT-GELAIS  
06 22 37 67 67  
deux-sevres@maisons-  
paysannes.org

Annick Georgeon  
Beauregard  
79400 SAINVRES  
05 49 75 07 44

**80 - SOMME**

Nicole Dupré  
11 rue Morsue  
Villers-sur-Mareuil  
80132 HUCHENNEVILLE  
03 22 31 24 28  
(répondeur)  
somme@maisons-  
paysannes.org

**81 - TARN**

S'adresser  
au Tarn-et-Garonne

**82 - TARN-  
ET-GARONNE**

Marie-Claude Topenot  
Les Carlots  
21 chemin de St-Coufan  
82210 SAINT-NICOLAS-  
DE-LA-GRAVE  
05 63 94 39 17  
tarn-et-garonne@  
maisons-paysannes.org  
**83 - VAR**  
Maryline Dessieux  
06 14 49 44 49  
maryline.dessieux@  
laposte.net

**84 - VAUCLUSE**

Michel Samson  
40 rue de la paix  
84500 BOLLENE  
07 83 92 26 96  
vaucluse@maisons-  
paysannes.org

**85 - VENDÉE**

Thierry Chenu  
2 Sérigny  
85240 FOUS-  
SAIS-PAYRÉ  
06 21 28 26 56  
vendee@maisons-  
paysannes.org  
Sylvie Paumier-Texier  
6 le Chêne Robin  
85320 SAINTE-PEXINE  
06 48 34 57 95  
vendee@maisons-  
paysannes.org

**86 - VIENNE**

Raymond Lebas  
La Gacherie  
86360 MONTAMISÉ  
05 49 61 00 58  
mpf86rl@orange.fr

**87 - HAUTE-VIENNE**

Denise Baccara-Louis  
32 Le Bourg  
La Chevêche  
87400 ST-DENIS-DES-MURS  
06 82 80 81 78  
haute-vienne@maisons-  
paysannes.org  
Gérard Buisson  
La Grange  
87800 NEXON  
06 19 29 32 87  
gerard.buisson35@sfr.fr  
Jacqueline Boin  
Grateloube  
87230 CHAMPSAC  
05 55 78 44 76

**88 - VOSGES**

Dominique Medy (Mme)  
1 Petite Rue  
88270 BEGNECOURT  
vosges@maisons-  
paysannes.org

Michel Demange  
(service conseil)  
24 rue de Nancy  
88000 EPINAL  
03 29 35 20 85  
Daniel Leroy  
7 chemin des Closures  
Laménil  
88380 ARCHES  
daniel-yvonne.leroy@  
wanadoo.fr

**89 - YONNE**

Agnès Blancard  
1 rue des Guillotes  
89300 VILLECIEN  
06 41 14 09 24  
yonne@maisons-  
paysannes.org

**90 - TERRITOIRE  
DE BELFORT**

S'adresser provisoirement  
aux départements voisins

**91 - ESSONNE**

Alain Le Page  
rue de Milly  
91750 CHAMPCEUIL  
06 73 52 57 36  
essonne@maisons-  
paysannes.org

**95 - VAL-D'OISE**

S'adresser à  
01 44 83 63 63  
contact@maisons-  
paysannes.org

Pour les départements  
bretons :  
Côtes-d'Armor, Finis-  
tère, Ille-et-Vilaine  
Vous pouvez contacter  
notre partenaire :

TIEZ-BREIZ  
Maisons et Paysages  
de Bretagne  
51 square Charles Dullin  
35200 RENNES  
Tél. : 02 99 53 53 03  
accueil@tiez-breiz.bzh

maisons  
paysannes  
de france

\* Vous avez la possibilité d'adhérer en ligne sur [www.maisons-paysannes.org](http://www.maisons-paysannes.org)  
\* Sinon complétez ce bulletin et adressez-le à :

**Maisons Paysannes de France**  
**8, passage des Deux-Sœurs - 75009 Paris (Tél. : 01 44 83 63 63)**

Première adhésion  Renouvellement N° MPF : \_\_\_\_\_

**! Adhésion / abonnement valable pour les 12 mois qui suivent la date du règlement**

M.  Mme Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

M.  Mme Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

(dans le cas d'une adhésion pour 2 personnes)

Département(s) d'adhésion : 1 : \_\_\_\_\_ 2 (+17€ sauf adhésion bienfaiteur) : \_\_\_\_\_

**Entreprise, personne morale** - Raison sociale : \_\_\_\_\_

**Entité publique** (facturation Chorus Pro) : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_

Code service : \_\_\_\_\_ N° d'engagement : \_\_\_\_\_

Adresse principale : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Courriel  M.  Mme : \_\_\_\_\_

M.  Mme : \_\_\_\_\_

Téléphone  M.  Mme : \_\_\_\_\_  M.  Mme : \_\_\_\_\_

Adresse secondaire (ou adresse de facturation) : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Je déclare vouloir adhérer à Maisons Paysannes de France (l'adhésion confère une double appartenance, à l'association nationale et à la délégation départementale)

Je souhaite recevoir la lettre d'information de Maisons Paysannes de France

**En cas de parrainage, merci de remplir un bulletin séparé au nom du bénéficiaire en notant sur le récapitulatif de règlement (page 2) le nom du payeur**

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par MPF pour la gestion des adhésions, abonnements ou dons. Elles sont destinées exclusivement à MPF. Conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en écrivant à : Maisons Paysannes de France, 8 passage des Deux-Sœurs, 75009 Paris.*

**Adhésion et abonnement à la revue pour une année de date à date**

**Formules** | Adhésion + Abonnement | Adhésion seule | Abonnement seul

### 1a) Formule classique (coût pour 1 département)

Individuel \*  60€  35€  38€

Couple \*  65€  42€

Avec facture  65€  42€  38€

(en lieu et place du reçu fiscal : organisme, société, artisan, indépendant, Chorus ...)

Tarif spécial \*  36€  12€  25€

(pour jeunes de moins de 26 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, sur justificatif)

### 1b) Formule solidaire (coût pour 1 département)

Adhésion + Abonnement offert, la totalité de votre versement est défiscalisable

Individuel \*  93€ (coût réel après défiscalisation 31€)

Couple \*  99€ (coût réel après défiscalisation 33€)

Avec facture  99€ (en lieu et place du reçu fiscal : organisme, société, artisan, indépendant ...)

### 1c) Formule bienfaiteur à partir de 150€ \* La totalité de votre versement est défiscalisable

Adhésion + Abonnement offert + Adhésion gratuite à un deuxième département

Valable également pour une adhésion couple (pensez à renseigner, sur la première page du formulaire, les nom et prénom de la deuxième personne)

Exemples : 150€ (coût réel\* 51€)... 300€ (102€)... 500€ (170€)...

Montant : \_\_\_\_\_

**2a) Don à une délégation départementale - laquelle :** Montant : \_\_\_\_\_

**2b) Don à l'association nationale** Montant : \_\_\_\_\_

La totalité de votre don est défiscalisable \*

\* Réduction fiscale de 66% du montant des cotisations et dons dans la limite de 20 % du revenu imposable. Un reçu fiscal vous sera délivré. Pas de réduction sur les abonnements dans la formule classique.

### Récapitulatif et règlement

1) Formule choisie \_\_\_\_\_ montant : \_\_\_\_\_

2) Si dons à délégation \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_

3) Si don à l'association nationale \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_

Si adhésion à un deuxième département (+17€) \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_

Hors France : frais de port pour abonnement (+8€) \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_ Total \_\_\_\_\_

Nom du payeur \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

**Merci de joindre votre chèque à l'ordre de Maisons Paysannes de France**



THÈME 2024 · PATRIMOINE DE L'EAU  
PLUS DE 300 EXPOSANTS  
CONFÉRENCES & REMISES DE PRIX  
DÉMONSTRATIONS



salon  
international • du  
patrimoine  
culturel

24 > 27  
OCT  
2024

CARROUSEL DU LOUVRE | PARIS

[WWW.PATRIMOINECULTUREL.COM](http://WWW.PATRIMOINECULTUREL.COM)

ORGANISÉ PAR



ATELIERS D'ART  
DE FRANCE



# SAINT-ASTIER

LA CHAUX, L'EXCELLENCE POUR LA VIE

Une entreprise familiale,  
indépendante et française  
depuis 112 ans.



*Révélez vos façades*  
avec nos solutions à  
la chaux naturelle.

[saint-astier.com](http://saint-astier.com)

